

Section IV = Etude de la rentabilité économique du projet

1. RAPPEL DES ELEMENTS DU PROBLEME

A. Durée de vie du projet.

En fonction de l'investissement en deux tranches, la durée de vie du projet dans son ensemble a été estimée à 30 ans à compter du démarrage de l'investissement, soit le 1er juillet de l'année 1. Par souci de simplification, tous les calculs d'actualisation seront effectués à compter de l'année 1.

B. Investissement de l'Etat.

L'Etat s'étant engagé à fournir un terrain viabilisé de 30 hectares pour l'implantation du complexe devra financer un certain nombre de coûts d'aménagement.

Ces coûts ont été estimés à 600 millions FR s'échelonnant de la façon suivante:

Année 1 = 200 millions FR
Année 2 = 200 millions FR
Année 3 = 200 millions FR

Le terrain, propriété de l'Etat, ne sera pas pris en compte dans les investissements.

C. Régime fiscal et taxes douanières

1. Taxes douanières

- Les achats à l'extérieur d'équipement et matériels sont taxés à hauteur de 15% sur le prix CAF. Le projet sera exonéré de ces droits d'entrée.
- Les écus (article 11 et article 12) actuellement importés sont soumis à un droit de 40%.
- Les produits incorporés sont taxés à hauteur de 40% sur le prix CAF et les pièces de rechange à raison de 30% sur le prix CAF.

2. Régime fiscal

Taxation directe:

- a) l'impôt sur les BIC s'élève à 35% du bénéfice imposable. L'impôt est payable l'année au cours de laquelle le bénéfice est perçu.
- b) l'impôt sur les salaires et traitements s'élève en moyenne à 10% du total des salaires bruts;

Taxation indirecte

- Non prise en compte car les taxes sur le chiffre d'affaires sont payées par les imprimeurs que la matière première de base soit importée ou produite sur place.

Taxes diverses

- Estimées à 2 millions FR par an depuis le démarrage de l'exploitation de la tranche A.

Taxes spécifiques et droits divers

- a) Combustible = 35% du montant des dépenses
- b) assurances = 10% du montant des dépenses

3. Exonérations consenties par l'Etat

Pendant les 5 premières années d'exploitation, l'entreprise bénéficiera d'une exonération de l'impôt sur les BIC.

Pendant les 7 premières années d'exploitation, l'entreprise sera exonérée des droits d'entrée sur les produits incorporés et les pièces de rechange importés.

Par ailleurs, tout le matériel importé pour la construction du complexe et les renouvellements sera exonéré des droits d'entrée.

- Rémunération des cadres locaux	= 15% (1)
- Salaires ouvriers et employés	= 10% (1)
- Dépenses d'entretien et de réparation	= 50%
- Electricité	= 20%
- Assurances	= 10%
- Voyages	= 60%
- Transport sur achats	= 20%
- Transports sur ventes	= 80%
- Dividendes aux actionnaires étrangers	= 100%
- Solde final de trésorerie	= 100% de la part qui revient aux actionnaires étrangers.

- (1) Ces pourcentages comprennent d'une part les transferts d'épargne (essentiellement pour les expatriés) et d'autre part les dépenses supplémentaires (estimées) de consommations importées.
- (2) Cette diminution des transferts résulte de la substitution progressive de cadres nationaux aux cadres expatriés.

H. Effets du projet sur les autres entreprises

a) Entreprises de génie civil et travaux publics

- sous - utilisation des capacités de production existantes
- pas d'investissements nouveaux
- nécessité d'embaucher du personnel nouveau à hauteur de 40% des salaires versés. Ce personnel nouveau sera intégralement d'origine nationale:
- Ventilation du chiffre d'affaires de ces entreprises:
 - achats supplémentaires = 40%
 - dépenses en main - d'oeuvre = 30%
 - revenus d'entreprise = 30%

b) Entreprise de fournitures d'électricité

- pas d'investissement ni d'emplois nouveaux
- recette supplémentaire imposable = 20% du chiffre d'affaires réalisé

c) Banque Nationale de Développement.

Pour assurer les financements à moyen terme du projet et ne pas renoncer à ses autres engagements, la Banque nationale de Développement sera amenée à rechercher de nouvelles ressources.

2. ANALYSE DE LA RENTABILITE ECONOMIQUE DU PROJET.

- L'analyse de la rentabilité économique de ce projet sera conduite selon deux schémas:
- d'une part, recherche de la rentabilité globale du projet en utilisant les prix indicatifs de référence, tels que mentionnés dans le paragraphe précédent.
 - d'autre part, recherche des effets directs et indirects du projet sur les agents économiques concernés.

A. Rentabilité économique globale.

Le calcul de la rentabilité économique globale a pour objectif de rechercher et déterminer l'intérêt du projet au niveau de la collectivité nationale après avoir éliminé des éléments qui ont le caractère de transferts (éléments fiscaux, aides ou subventions diverses ...). Le projet sera placé dans un contexte "international" en ce sens que les coûts d'opportunité du capital seront exprimés en prix internationaux des différents facteurs utilisés dans le projet; d'autre part les prix utilisés pour tenir compte de ce contexte seront des prix de référence, exprimés au prix à la frontière du pays (prix CAF).

La détermination des prix de référence reste toujours difficile et délicate, notamment eu égard à une insuffisance d'information statistique.

Dans une première analyse (1), nous n'utiliserons pas les prix de référence mais seulement les prix tels qu'ils s'expriment sur le marché intérieur. Par la suite, nous utiliserons les prix de référence (2) et les prix à la frontière tels qu'ils ont été précédemment définis. Enfin, nous établirons la rentabilité économique du projet en prenant l'hypothèse d'une surévaluation de 10% du taux de change officiel(3).

1. Rentabilité économique du projet sur la base des prix du marché:

Pour effectuer les calculs et rechercher dans cette hypothèse le montant du bénéfice actualisé et le taux de rentabilité interne, il conviendra:

a) au niveau des investissements.

- d'imputer au compte des investissements le montant des dépenses engagées par l'Etat soit 200 millions FR par an au cours de s premières années;
- d'éliminer du compte des investissements les montants de la taxe sur les prestations de services (TPS) payés au titre des travaux de génie civil. Toutes les autres dépenses d'investissements ont été calculées hors taxes;

b) au niveau de l'exploitation

- de supprimer dans les comptes d'exploitation les taxes sur les combustibles (35% des dépenses engagées), et sur les primes d'assurances (10% des dépenses), les impôts divers et les droits d'entrée sur les produits incorporés et les pièces de rechange à compter de la 11^{ème} année.
- de prendre la marge brute du projet, y inclus le montant de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et les dépenses relative aux frais financiers sur emprunts.

Tableau 1 = Revenus de l'Etat sans la création du complexe

Q=tonnes , V=millions FR.

Années	:Cretonnes à : Montant		:Cretonnes à : Montant		: Revenus
	:importer pour:	des	:importer	: des	
	:impression	: taxes(1)	:pour impres.	: taxes(1)	: globaux
	:fancy	:	:wax	:	: Etat
	: Q	: V	: Q	: V	: V
4	: 980	: 548	: 550	: 286	: 834
5	: 1.372	: 768	: 770	: 400	: 1.168
6	: 1.764	: 988	: 990	: 514	: 1.502
7	: 1.960	: 1.098	: 1.100	: 572	: 1.670
8	: 2.280	: 1.276	: 1.285	: 668	: 1.944
9	: 2.408	: 1.348	: 1.359	: 706	: 2.065
10	: 2.536	: 1.420	: 1.433	: 746	: 2.166
11 à 30	: 2.600	: 1.456	: 1.470	: 764	: 2.220

(1) Droits d'entrée sur les cretonnes "fancy" = 560 FR/Kg

(2) Droits d'entrée sur les cretonnes "Wax" = 520 FR/Kg

Tableau 2 = Revenus actualisés de l'Etat

Années	Revenus		6%		8%		10%	
	Etat		Coeff. d'actual.	Bénéfice actualisé	Coeff. d'actual.	Bénéfice actualisé	Coeff. d'actual.	Bénéfice actualisé
4	834	0,792	0,792	661	0,735	613	0,683	570
5	1.168	0,747	0,747	872	0,681	795	0,621	725
6	1.502	0,505	0,505	759	0,630	946	0,564	847
7	1.670	0,665	0,665	1.111	0,583	974	0,513	857
8	1.944	0,627	0,627	1.219	0,540	1.050	0,467	894
9	2.065	0,592	0,592	1.222	0,500	1.032	0,424	876
10	2.166	0,558	0,558	1.209	0,463	1.003	0,386	836
11 à 30	2.220	6,406	6,406	14.221	4,547	10.094	3,283	7.167
Total	-	-	-	21.274	-	16.507	-	12.772

N.B. Les revenus actualisés de l'Etat (qui sont la situation de référence) devront par la suite être déduits des revenus engendrés par le projet pour obtenir les avantages nets pour la collectivité résultant de la nouvelle implantation.

Tableau 3 = Modification des comptes d'investissement et d'exploitation (en millions FR)

Années	Nouveau compte		Nouveau compte									
	"Investissement"		"Exploitation"					TAXES A SUPPRIMER				
Etat	Invest. projet	Total	Montant total	Impôts divers	Taxes combustibles	Taxes sur assurances	Droits d'entrée	Taxes totales	Montant corrigé	Coûts totaux		
			dépenses	(1)	(2)	(2)	(3)		dépenses			
1	200	2.162	2.362	-	-	-	-	-	-	-	-	2.362
2	200	9.004	9.204	-	-	-	-	-	-	-	-	9.204
3	200	2.559	2.759	-	-	-	-	-	-	-	-	2.759
4	-	371	371	3.327	2	10,14	6,6	-	19	3.308	3.679	3.679
5	-	670	670	3.911	2	13,69	7,2	-	23	3.888	4.558	4.558
6	-	2.976	2.976	4.171	2	13,80	7,2	-	23	4.148	7.124	7.124
7	-	1.269	1.269	4.370	2	14,11	7,2	-	23	4.347	5.616	5.616
8	-	154	154	5.730	2	20,19	10,3	-	32	5.698	5.852	5.852
9	-	-	-	6.023	2	22,42	10,3	-	34	5.989	5.989	5.989
10	-	-	-	6.152	2	22,51	10,3	-	35	6.117	6.117	6.117
11	-	7.500	7.500	6.266	2	22,75	10,3	164,9	200	6.066	13.566	13.566
12	-	-	-	6.266	2	22,75	10,3	164,9	200	6.066	6.066	6.066
13	-	-	-	6.266	2	22,75	10,3	164,9	200	6.066	6.066	6.066
14	-	-	-	6.266	2	22,75	10,3	164,9	200	6.066	6.066	6.066
15	-	2.666	2.666	6.266	2	22,75	10,3	164,9	200	6.066	8.732	8.732
16	-	-	-	6.266	2	22,75	10,3	164,9	200	6.066	6.066	6.066
17	-	-	-	6.266	2	22,75	10,3	164,9	200	6.066	6.066	6.066
18	-	-	-	6.266	2	22,75	10,3	164,9	200	6.066	6.066	6.066
19	-	9.375	9.375	6.266	2	22,75	10,3	164,9	200	6.066	15.441	15.441
20 à 22	-	-	-	6.266	2	22,75	10,3	164,9	200	6.066	6.066	6.066
23	-	2.666	2.666	6.266	2	22,75	10,3	164,9	200	6.066	8.732	8.732
24 à 30	-	-	-	6.266	2	22,75	10,3	164,9	200	6.066	6.066	6.066

(1) Forfait

(2) Voir compte fournitures et services extérieurs

(3) Droits d'entrée sur produits incorporés et pièces de rechange.

Tableau 4 = Bénéfice actualisé et Taux de rentabilité économique avec les prix du marché en millions FR.

Années	Coûts totaux	Recettes globales	Solde	6%		8%		10%		12%		15%	
				Coef. d'act.	Bénéfice actualisé								
1	2.362	-	2.362	0,943	2.227	0,962	2.187	0,909	2.147	0,899	2.109	0,870	2.055
2	9.204	-	9.204	0,890	8.192	0,857	7.888	0,826	7.603	0,797	7.348	0,756	6.958
3	2.759	-	2.759	0,840	2.318	0,794	2.191	0,751	2.072	0,712	1.964	0,658	1.815
4	3.679	4.306	627	0,792	496	0,735	461	0,683	426	0,636	399	0,572	359
5	4.558	5.424	866	0,747	647	0,681	590	0,621	538	0,567	491	0,497	430
6	7.124	6.826	298	0,705	210	0,630	186	0,564	168	0,507	151	0,432	129
7	5.616	7.578	1.962	0,665	1.305	0,583	1.144	0,513	1.007	0,452	887	0,376	738
8	5.852	9.712	3.860	0,627	2.420	0,540	2.084	0,467	1.803	0,404	1.560	0,327	1.262
9	5.989	10.226	4.237	0,592	2.508	0,500	2.118	0,424	1.796	0,361	1.530	0,284	1.203
10	6.117	10.886	4.769	0,558	2.661	0,463	2.208	0,386	1.841	0,322	1.536	0,247	1.178
11	13.566	11.250	2.316	0,527	1.221	0,429	993	0,350	811	0,287	664	0,215	498
12	6.066	11.250	5.184	0,497	2.576	0,397	2.058	0,319	1.654	0,257	1.332	0,187	969
13	6.066	11.250	5.184	0,469	2.431	0,368	1.907	0,290	1.503	0,229	1.187	0,163	845
14	6.066	11.250	5.184	0,442	2.291	0,340	1.763	0,263	1.363	0,205	1.063	0,141	731
15	6.066	11.250	5.184	0,417	2.162	0,315	1.633	0,239	1.239	0,183	949	0,123	638
16	6.066	11.250	5.184	0,394	1.042	0,292	1.514	0,218	1.130	0,163	845	0,107	555
17	6.066	11.250	5.184	0,371	1.923	0,270	1.400	0,198	1.026	0,146	757	0,093	482
18	6.066	11.250	5.184	0,350	1.814	0,250	1.296	0,180	933	0,130	674	0,081	420
19	15.441	11.250	4.191	0,331	1.387	0,232	972	0,164	687	0,116	486	0,070	293
20	6.066	11.250	5.184	0,312	1.617	0,215	1.115	0,149	772	0,104	539	0,061	316
21	6.066	11.250	5.184	0,294	1.524	0,199	1.032	0,135	670	0,093	482	0,053	275
22	6.066	11.250	5.184	0,278	1.442	0,184	954	0,123	634	0,083	430	0,046	238
23	8.732	11.250	2.518	0,262	660	0,170	426	0,112	282	0,074	186	0,040	101
24 à 30	6.066	11.250	5.184	0,164	7.579	0,086	4.593	0,0543	2.815	0,0217	1.405	0,0166	861
31	-	2.624(1)	2.624	0,164	430	0,092	241	0,052	136	0,030	79	0,013	34
Total	-	-	-	-	22.973	-	20.069	-	8.076	-	3.609	-	113

(*) Récupération du fonds de roulement.

Le TRI est de ± 14% (à 14%, il est de + 105)

11.11.11

Sous les conditions du marché, le projet se révèle donc favorable pour la collectivité puisque son taux de rentabilité interne (+ 14%) est largement supérieur au coût d'opportunité du capital (qui a été estimé à 8%).

Cependant, si l'on rapporte ces résultats à ceux qui seraient obtenus sans la création du complexe de filature-tissage, on peut se rendre compte que les revenus dégagés sont très inférieurs à ceux résultant de la situation de référence dans laquelle l'Etat encaisse les revenus des taxes à l'importation des cretonnes. En effet, pour un taux d'actualisation de 10%, l'écart, par rapport à la situation de référence, s'élève à $8076 - 12772 = - 4696$ millions FR.

Le nouveau projet aura donc non seulement pour effet, de conduire à une diminution en valeur absolue des recettes globales, mais également de modifier la répartition des revenus entre les agents économiques, comme on s'en apercevra bientôt.

2. Rentabilité économique globale en tenant compte des prix de référence.

NB. Cet aspect du problème ne requiert pas votre attention, car il se situe à un niveau de conception qui exige des connaissances économiques approfondies. Néanmoins, il sera développé, à titre purement informatif, pour vous donner une idée sur l'ampleur de l'analyse économique d'un projet. Ne vous fatiguez surtout pas à étudier les prix de référence.

a) Rappel des données.

- Taux de change = Il a été admis que le taux de change officiel reflétait la rareté réelle en devises. Cependant, une hypothèse spécifique sera effectuée avec un taux de change de référence dévalué à hauteur de 10% par rapport au taux officiel.
 - Investissements = élimination du montant des taxes sur les travaux de génie civil et prise en compte du montant des investissements de l'Etat.
 - Chiffre d'affaires
 - le prix des cretonnes commercialisées sur le marché d'exploitation est le prix international (hors taxes et subventions) qui ne subira donc aucune modification;
 - le prix des cretonnes commercialisées sur le marché intérieur est le prix CAF. (donc à la frontière), hors droits d'entrée. Le chiffre d'affaires sur le marché intérieur sera donc ramené à sa valeur CAF c.à.d. diminuée d'un montant de 40% représentant des taxes et droits d'entrée.
 - Dépenses d'exploitation
 - suppression des taxes intérieures perçues et non prise en compte de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (qui sont assimilés à des transferts).
 - le coton est acheté par le complexe au prix international.
- En conséquence, les prix indiqués dans le dossier de présentation ne seront pas modifiés.
- le prix des autres produits importés ne sera pas modifié car ils sont achetés à l'extérieur et les droits d'entrée ont été déduits.
 - les emplois ne seront pris en compte que sous réserve qu'ils constituent un coût réel pour l'économie. Il a été admis que 50% du personnel de production devait être considéré comme inemployé. La perte de production antérieure (autoconsommation notamment) a été estimée à 50% des salaires versés dans le nouvel emploi. Pour toutes les autres catégories de personnel (y compris le personnel expatrié) on tiendra compte du prix du marché.
 - les dépenses d'électricité ont été évaluées à 40% plus chères que sur un marché concurrentiel normal. Cette estimation tient compte du coût de fourniture d'électricité à partir de facteurs de production évalués au prix international.

Tableau 1 = Rectification des comptes d'exploitation avec utilisation des prix de référence (en millions FR)

Années	Chiffre d'affaires		Dépenses d'exploitation							Marge brute
	Chiffre d'affaires	40% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires rectifié	Dépenses hors taxes	Dépenses de personnel de production	Dépenses de personnel de production rectificées	Dépenses en électricité rectificées	Dépenses d'exploitation rectificées		
4	4.306	835	3.471	2.795	552	273	3.620	-	149	
5	5.424	1.168	4.256	3.280	552	368	4.200		56	
6	6.826	1.503	5.323	3.537	552	371	4.460		863	
7	7.578	1.670	5.908	3.734	552	374	4.660		1.248	
8	9.712	1.945	7.767	4.841	705	492	6.038		1.729	
9	10.226	2.055	8.171	5.085	705	538	6.328		1.843	
10	10.886	2.165	8.721	5.213	705	539	6.457		2.264	
11 à 30	11.250	2.220	9.030	5.318	705	543	6.566		2.464	

- (1) Voir dans le dossier de présentation E. comptes d'exploitation de l'entreprise 8) Amortissements a) Détermination du chiffre d'affaires en écrus et denims. Il faut prendre 40% du total du C.A des articles 11 et 12 uniquement, qui représentent la vente sur le marché intérieur.
- (2) Voir dans le dossier de présentation 3) Récapitulatif des dépenses d'exploitation où l'on additionne les colonnes achat de coton + achat produits + salaires + dépenses d'électricité.
- (3) Voir récapitulatif des dépenses d'exploitation dans le dossier de présentation. Additionner les salaires + les charges sociales et diviser par 2. En effet, les charges sociales constituent un coût réel pour l'économie et ne font donc pas l'objet de déductions.
- (4) Voir dépenses d'électricité dans le dossier de présentation et ajouter 40%.

.../...

Tableau 2 = Rentabilité économique en tenant compte des prix de référence (en millions FR)

Années	3%		4%		5%		6%		8%				
	Coûts en invest.	Marge brute	Bénéfice Global	Bénéfice actualisé	Coeff. d'actual.	Bénéfice actualisé	Coeff. d'actual.	Bénéfice actualisé	Coeff. d'actual.	Bénéfice actualisé			
1	2.362	-	2.362	2.294	0,962	2.272	0,952	2.249	0,943	2.227	0,926	2.187	
2	9.204	-	9.204	8.679	0,925	8.514	0,907	8.348	0,890	8.192	0,857	7.888	
3	2.759	-	2.759	2.524	0,889	2.453	0,864	2.304	0,840	2.318	0,794	2.593	
4	371	149	520	462	0,855	462	0,823	428	0,792	412	0,735	382	
5	670	56	614	529	0,822	505	0,784	481	0,747	459	0,681	418	
6	2.976	863	2.113	1.769	0,790	1.769	0,746	972	0,705	1.490	0,630	1.331	
7	1.269	1.248	21	17	0,760	16	0,711	15	0,665	14	0,583	12	
8	154	1.729	1.575	1.243	0,731	1.151	0,677	1.066	0,627	988	0,540	851	
9	-	1.843	1.843	1.412	0,703	1.296	0,645	1.189	0,592	1.091	0,500	922	
10	-	2.264	2.264	1.684	0,676	1.530	0,614	1.390	0,558	1.263	0,463	1.048	
11	7.500	2.464	5.036	3.636	0,650	3.273	0,585	2.946	0,527	2.654	0,429	2.160	
12	-	2.464	2.464	1.727	0,625	1.540	0,557	1.372	0,497	1.225	0,397	978	
13	-	2.464	2.464	1.678	0,601	1.480	0,530	1.306	0,469	1.156	0,368	907	
14	-	2.464	2.464	1.629	0,577	1.422	0,505	1.244	0,442	1.089	0,340	158	
15	2.666	2.464	204	130	0,555	112	0,481	97	0,417	84	0,315	64	
16	-	2.464	2.464	1.535	0,534	1.535	0,458	1.128	0,394	971	0,292	720	
17	-	2.464	2.464	1.491	0,513	1.264	0,436	1.074	0,371	914	0,270	6.650	
18	-	2.464	2.464	1.446	0,494	1.217	0,416	1.025	0,350	862	0,250	616	
19	9.375	2.464	6.911	3.939	0,475	3.283	0,396	2.737	0,331	2.288	0,231	1.596	
20	-	2.464	2.464	1.365	0,456	1.124	0,377	929	0,312	769	0,215	530	
21	-	2.464	2.464	1.326	0,439	1.082	0,359	885	0,294	724	0,199	490	
22	-	2.464	2.464	1.286	0,422	1.040	0,342	843	0,278	685	0,184	453	
23	2.666	2.464	202	102	0,406	82	0,326	66	0,262	53	0,170	34	
24 à 30	-	2.464	2.464	7.774	2.435	6.000	1.883	4.640	1.462	3.602	0,158	389	
31	-	2.624(1)	2.624	1.050	0,296	777	0,220	577	0,164	430	0,086	2.325	
Total	-	-	-	2.565	-	283	-	1.955	-	-	-	-	7.613

(1) Récupération du fonds de roulement.

.../...

Le TRI est d'environ 3,8%

COMENTAIRES

En tenant compte des prix de référence, la rentabilité économique du projet est largement inférieur au coût d'opportunité du capital (8%). De ce point de vue, donc la conclusion normale est le rejet du projet par suite de son insuffisante rentabilité économique.

Mais, l'appréciation du projet ne peut être fondée sur ces seuls résultats.

En effet, d'autres éléments d'appréciation doivent entrer en ligne de compte: nombre d'emplois créés, répartition des revenus, localisation de l'unité, économie en devises, indépendance en matière d'approvisionnement.

Nous reviendrons sur ces autres facteurs d'appréciation dans la conclusion générale.

3. Rentabilité économique du projet après modification du taux de change.

En nous plaçant dans l'hypothèse d'une surévaluation de 10% du taux de change, l'effet direct sur le projet est d'alourdir le coût en investissements pour les achats à l'extérieur et d'améliorer les recettes résultant des ventes à l'exportation. Les changes d'exploitation seront pour leur part assez faiblement affectées par la modification du taux de change.

Tableau 1 = Augmentation des investissements après modification du taux de change
(en millions FR)

a) <u>Frais d'établissement</u>	<u>Tranche A</u>			<u>Tranche B</u>		
Personnel expatrié	Total Expatrié 10%			Total Expatrié 10%		
10% de 50%	661,60(1)	645,20(1)	32,26	51,36	51,36	2,57
Frais de prospection	122,40	-	12,24	41,40	-	4,14
10% de 100%	640,00	-	64,00	210,00	-	21,00
Frais d'engineering	113,24	-	4,53	118,90	-	4,76
10% de 100%			113,03			32,47
Frais divers						
10% de 40%						
b) <u>Génie civil</u>						
Dépenses hors TPS						
10% de 30%	2.424,06	-	72,72	576,76	-	17,30
c) <u>Matériels et équipement</u>						
10% de 100%	7.499,92	-	750	2.665,56	-	266,56
d) <u>Imprévus</u>						
10% de 50%	-	-	-	450,00	-	22,50
e) <u>Intérêts intercalaires(10%)</u>						
année 2	-	-	-	114,50	-	11,45
année 3	-	-	-	369	-	36,9

(1) Données détaillées

.../...

Tableau 2 = Récapitulatif des investissements après modification du taux de charge (en millions FR)

Années	Frais d'établissement:		Génie civil (1)		Matériels		Imprévus		Intérêts interco.		Fonds de roulement		Invest. de 1 ^{er} Etat		Total invest.		
	Ancien	Additions	Total	Ancien	Additions	Total	Ancien	Additions	Total	Ancien	Additions	Total	Ancien	Additions	Total	Ancien	Additions
1	733	45	778	698	22	720	750	75	825	-	-	-	-	-	200	-	2.523
2	733	45	778	1.397	44	1.441	6.000	600	6.600	-	-	-	-	-	556	-	7.481
3	367	23	390	234	7	241	750	75	825	-	-	-	-	-	927	-	2.358
4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	371	-	371
5	197	13	210	166	6	172	267	27	294	-	-	-	-	-	-	-	676
6	197	13	210	331	10	341	2.132	213	2.345	-	-	-	-	-	231	-	3.127
7	98	13	105	56	2	58	267	27	294	450	23	473	-	-	385	-	1.315
8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	154	-	154

RENOUVELLEMENTS.

11	-	-	-	-	-	7.500	750	8.250	-	-	-	-	-	-	-	-	8.250
15	-	-	-	-	-	2.666	267	2.933	-	-	-	-	-	-	-	-	2.933
19	-	-	-	-	-	9.375	938	10.313	-	-	-	-	-	-	-	-	10.313
23	-	-	-	-	-	2.666	267	2.933	-	-	-	-	-	-	-	-	2.933

(1) Génie civil, sans TPS

(2) 1ère et 2ème; 5e et 6e années = 2/5 chacun; 3ème et 7ème années = 1/5 chacun

(3) 698 = 30%; 1397 = 60%; 234 = 10%

166 = 30%; 331 = 60%; 56 = 10%

.../...

Tableau 3 = Rectification des comptes d'exploitation après modification du taux de change
(en millions FR)

Années	Modification de chiffre d'affaires		Modification des dépenses d'exploitation										Marge brute
	Ventes intérieures (1)	Ventes extérieures (1)	Total	Dépenses initiales en prix de référence	Produits incorporés (2)	Pièces de rechange (2)	Petit Outillage (2)	Assistance technique (2)	Achats directs de l'entreprise	Achats indirects (3)	Dépenses après modification		
4	2.630	1.844	4.474	3.620	10	11	1	14		23	3.679	795	
5	3.076	2.583	5.659	4.200	15	14	1	20		31	4.281	1.378	
6	3.810	3.318	7.128	4.460	15	15	1	20		31	4.542	2.586	
7	4.402	3.498	7.900	4.660	16	15	1	20		31	4.743	3.157	
8	5.226	4.935	10.161	6.038	22	19	2	27		42	6.150	4.011	
9	5.286	5.434	10.720	6.328	25	20	2	29		46	6.450	4.270	
10	5.492	5.933	11.425	6.457	25	20	2	29		46	6.579	4.846	
11	5.550	6.270	11.820	6.566	26	21	2	30		46	6.671	5.149	
12	5.550	6.270	11.820	6.566	26	21	2	30		46	6.671	5.149	
13	5.550	6.270	11.820	6.566	26	21	2	30		46	6.671	5.149	
14 et ss	5.550	6.270	11.820	6.566	26	21	2	30		46	6.671	5.149	

(1) Les articles 11 et 12 sont destinés au marché intérieur, tandis que les articles 21 et 22 sont destinés au marché d'exportation. Les filés et les déchets seront commercialisés sur le marché intérieur

(2) Uniquement 10% d'augmentation: voir comptes d'exploitation (dossier de présentation)

(3) Electricité, eau et combustibles = 10% uniquement.

Tableau 4 = Rentabilité économique en tenant compte des prix de référence et d'une modification du taux de change (surévaluation de 10%) en millions FR.

Années	Invest.	Marge brute	Bénéfice global	6%		8%		10%	
				Coeff. d'actual.	Bénéfice actualisé	Coeff. d'act.	Bénéf. actualisé	Coeff. d'actu.	Bénéfice actualisé
1	2.523		- 2.523	0,943	- 2.379	0,926	- 2.328	0,909	- 2.293
2	7.481		- 7.481	0,890	- 6.658	0,857	- 6.411	0,826	- 6,179
3	2.358		- 2.358	0,840	- 1.981	0,794	- 1.872	0,751	- 1.771
4	371	795	424	0,792	336	0,735	312	0,683	290
5	676	1.378	702	0,747	524	0,681	478	0,621	436
6	3.127	2.586	- 541	0,705	- 381	0,630	- 341	0,564	- 305
7	1.315	3.157	1.842	0,665	1.225	0,583	1.074	0,513	945
8	154	4.011	3.857	0,627	2.418	0,540	2.083	0,467	1.801
9	-	4.270	4.270	0,592	2.528	0,500	2.528	0,424	1.801
10	-	4.846	4.846	0,558	2.704	0,463	2.244	0,386	1.871
11	8.250	5.149	- 3.101	0,527	- 1.634	0,429	- 1.330	0,350	- 1.551
12	-	5.149	5.149	0,497	2.559	0,397	2.044	0,319	1.643
13	-	5.149	5.149	0,469	2.415	0,368	1.895	0,290	1.493
14	-	5.149	5.149	0,442	2.276	0,340	1.751	0,263	1.354
15	2.933	5.149	2.216	0,417	924	0,315	698	0,239	530
16	-	5.149	5.149	0,394	2.029	0,292	1.504	0,218	1.122
17	-	5.149	5.149	0,371	1.910	0,270	1.390	0,198	1.020
18	-	5.149	5.149	0,350	1.802	0,250	1.287	0,180	927
19	16.913	5.149	5.164	0,331	- 1.709	0,232	- 1.198	0,164	- 847
20	-	5.149	5.149	0,312	1.606	0,215	1.107	0,149	767
21	-	5.149	5.149	0,294	1.513	0,199	1.025	0,135	695
22	-	5.149	5.149	0,278	1.431	0,184	947	0,123	633
23	2.933	5.149	2.216	0,262	581	0,170	377	0,112	248
24 à 30	-	5.149	5.149	1,462	7.528	0,886	4.562	0,543	2.796
31	-	2.576 (1)	2.576	0,164	422	0,092	237	0,052	134
Total	-				24.989		14.061		7.569

(1) Récupération du fonds de roulement corrigé
Tableau 4 (suite)

Années	12%		14%		16%	
	Coeff. d'act.	Bénéfice actualisé	Coeff. d'act.	Bénéfice actualisé	Coeff. d'act.	Bénéf. actualisé
1	0,893	- 2.253	0,877	- 2.213	0,862	- 2.175
2	0,797	- 5.962	0,769	- 5.753	0,743	- 5.558
3	0,712	- 1.679	0,675	- 1.592	0,641	- 1.511
4	0,636	378	0,592	351	0,552	334
5	0,567	390	0,519	364	0,476	334
6	0,507	- 274	0,456	- 247	0,410	- 222
7	0,452	833	0,400	737	0,354	652
8	0,404	1.558	0,351	1.354	0,305	1.176
9	0,361	1.541	0,308	1.315	0,263	1.123
10	0,322	1.560	0,278	1.308	0,227	1.100
11	0,287	- 890	0,237	- 735	0,195	- 605
12	0,257	1.323	0,208	1.071	0,168	865
13	0,229	1.179	0,182	937	0,145	747
14	0,205	1.056	0,160	824	0,125	644
15	0,183	406	0,140	310	0,108	239
16	0,163	436	0,133	333	0,093	279
17	0,146	752	0,108	556	0,080	412
18	0,130	669	0,095	489	0,069	355
19	0,116	- 592	0,083	- 429	0,060	- 310
20	0,104	535	0,073	378	0,051	263
21	0,093	479	0,064	330	0,042	216
22	0,083	427	0,056	288	0,038	196
23	0,074	381	0,049	109	0,033	73
24 à 30	0,337	1.735	0,211	1.086	0,133	685
31	0,030	77	0,017	44	0,010	51
Total		3.661		1.413		537

Le TRI est d'environ 15,5%

Commentaires

En tenant compte à la fois des prix de référence et d'une surévaluation de 10% du taux de change la rentabilité économique du projet s'améliore d'une façon remarquable (de 3,8% à $\pm 15\%$).

Il avait été déjà remarqué que le projet était plus sensible à une variation des recettes qu'à une variation des dépenses d'exploitation. L'analyse présente montre que l'augmentation des dépenses d'investissement a également moins d'influence sur la rentabilité du projet qu'une augmentation de même grandeur des recettes d'exploitation.

B. Calcul des effets du projet pour la collectivité.

Le calcul des "effets du projet" a pour objectif de déterminer au niveau de la collectivité nationale, la valeur actualisée des revenus supplémentaires résultant de la mise en place de l'investissement. A l'instar de ce qui a été fait précédemment, il convient d'utiliser les coûts réels et les gains réels pour la collectivité. A cet effet, nous serons amenés à prendre en compte les seuls salaires supplémentaires, desquels seront déduits les pertes de production antérieure. Il faut par ailleurs ne prendre en compte que les effets supplémentaires résultant de la mise en place du projet et non tous les effets (cas d'une analyse de valeur ajoutée); ce qui tendrait à considérer l'économie comme étant dans une situation de sous-emploi.

Quatre catégories d'agents économiques seront successivement analysées = les entreprises non financières, les entreprises financières, l'Etat et les ménages. Une cinquième catégorie, l'extérieur, fera l'objet d'une étude spécifique dans le cadre de l'examen des effets du projet sur la balance des paiements du pays.

La situation de référence (perception de taxes sur les cretonnes importées) sera explicitement prise en compte dans le calcul des effets du projet au niveau de la trésorerie de l'Etat.

a) Données du problème

1. Effets du projet sur les entreprises non financières

a) Les unités d'impression teinture consommatrices de cretonnes

Les unités d'impression déjà implantées dans le pays verront leur situation inchangée, car le complexe filature-tissage commercialisera ses cretonnes au prix CAF + droits d'entrée, les prix restant inchangés par rapport à la situation antérieure.

La présence du complexe tendra cependant à figer la situation pour les unités consommatrices, qui bénéficieront moins facilement des éventuelles baisses de prix sur le marché international. A l'inverse, elles seront protégées des hausses, si, toutefois, les prix du complexe ne suivent pas rigoureusement les prix internationaux.

Aucune restriction n'étant prévue à l'importation de cretonnes, le complexe devra compter sur la concurrence extérieure.

b) Les entreprises de génie civil et de travaux publics recevront des commandes de la part de l'Etat et de la part du complexe lui-même. Par hypothèse, il a été admis que les salaires versés et le revenu des entreprises du bâtiment et des travaux publics s'élèveront respectivement à 30% du montant du chiffre d'affaires réalisé.

Après perception de l'impôt sur le revenu (35% des bénéfices imposables) ces entreprises (qui travaillent actuellement en dessous de leur capacité normale de production) dégageront un revenu actualisé supplémentaire.

c) Les producteurs de coton

Le coton, actuellement exporté, sera vendu au complexe au prix international. La situation des producteurs, comme celle de l'Etat qui ne perçoit pas de taxe à l'exportation, restera inchangée.

Il est évident que le complexe n'aura pas à payer certains frais engagés, lorsque le coton est exporté (frais de transport, de contrôle, de conditionnement...). Mais ces dépenses non engagées, minimes par rapport au prix du coton, seront compensées par d'autres facteurs marginaux non prise en compte.

d) Achats d'autres produits

Les produits incorporés et les pièces de rechange seront importés hors taxes pendant sept ans. Par la suite, l'Etat percevra des recettes fiscales supplémentaires sur ces achats ainsi que sur les achats de combustibles et les frais d'assurance.

Toutes les autres dépenses (emballage, entretien...) sont trop peu importantes pour affecter la production des entreprises qui fourniront les biens ou services au complexe.

e) La compagnie d'électricité

Le projet entraînera un accroissement des revenus de l'entreprise qui fournit l'électricité, sans que cette entreprise soit obligée d'effectuer de nouveaux investissements ou engager un personnel supplémentaire. Il en résultera, bien entendu, des bénéfices supplémentaires pour cette entreprise.

f) La filature-tissage elle-même

Les revenus actualisés de l'entreprise donneront lieu à la distribution de dividendes aux actionnaires et aux impôts revenant à l'Etat. Cependant, la part des actionnaires privés (dividendes et solde final des ressources et emplois de fonds) ne sera pas prise en compte, car elle est transférée à l'extérieur au fur et à mesure des distributions (hypothèse de la liberté des transferts).

2. Les entreprises financières

La Banque de Développement accorde un prêt de 2.800 millions FR pour la tranche A. Le financement du projet ne devant pas contraindre la Banque à abandonner ou retarder le financement d'autres projets, elle devra donc rechercher des ressources complémentaires pour pouvoir financer ce nouveau projet. Cette opération de prêt se traduira naturellement par un bénéfice supplémentaire pour la Banque.

3. L'Etat

Gains supplémentaires

Pertes ou coûts supplémentaires

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none">1) Impôts payés par le complexe (impôts divers + impôts sur les BIC)2) Impôts sur les BIC payés par les entreprises de génie civil et la compagnie d'électricité.3) Taxes diverses perçues sur les dépenses de combustibles et d'assurances4) Impôts payés par les nouveaux salariés5) Droits d'entrée sur produits incorporés et pièces de rechange.6) Perception des dividendes et du solde final des ressources et emplois de fonds de l'entreprise (30%) | <ol style="list-style-type: none">1) Pertes de droits sur matériel et produits importés (non pris en compte car ils constituent des manques à gagner et non des pertes effectives).2) Investissements des trois premières années3) Participation au capital (30%)4) Pertes de recettes douanières résultant de la réduction des importations de cretonnes. |
|---|---|

- a) Les différents gains en impôts, taxes diverses et perception de dividendes, droits d'entrée sur les produits importés, ainsi que le montant des investissements de l'Etat et de sa participation au capital ont déjà été définis.
- b) Les pertes actualisées de l'Etat résultant de la diminution progressive des importations de cretonnes ont été calculées (voir revenus de l'Etat sans la création du complexe).
- c) Il faudra calculer le montant des impôts sur les salaires nouveaux.

▲ L'appui de ces différents calculs, il sera alors possible de dresser le bilan général de l'opération pour l'agent Etat.

4. Les ménages.

La rentabilité du projet pour la collectivité dépendra en grande partie des hypothèses et estimations qui auront été faites quant au volume de main-d'oeuvre nouvellement embauché et quant au niveau estimé de la perte de production antérieure. La rentabilité du projet, notamment lorsqu'il s'agit d'un projet fortement consommateur de main-d'oeuvre peut considérablement varier entre les hypothèses limites de sous-emploi total ou de plein emploi généralisé.

5. Les effets du projet sur la balance des paiements ou compte de l'extérieur

Ces effets sont particulièrement intéressants à calculer, car de nombreux pays enregistrent des déficits plus ou moins importants de leur balance des paiements. Une amélioration sensible de la situation financière vis-à-vis de l'extérieur pourra constituer un critère significatif quant à la décision à prendre en faveur du projet.

Dans le cas présent, il convient de définir la situation de la balance des paiements avec et sans le projet :

- a) Si le projet ne se réalise pas, la balance des paiements se présentera comme suit:

Sortie de devises

- 1) Importations de cretonnes
- 2) Achats divers et transferts des unités d'impression

Entrée de devises

- 1) Vente de coton brut
- 2) Vente des tissu imprimés

Que le projet se réalise ou non, les deux unités d'impression continuent à fonctionner en important des matières (autres que les crétonnes), en effectuant des transferts à l'extérieur (sorties de devises) et en vendant à l'extérieur une partie de leur production de tissus imprimés (entrée de devises). Il ne sera donc pas nécessaire de prendre en considération ces mouvements de devises au titre des unités d'impression.

- b) La mise en place du projet modifiera la physionomie de la balance des paiements. C'est ainsi que :

.../...

1) au titre des sorties de devises, on enregistrera:

- la suppression des achats de crottes désormais fournis par le projet
- une augmentation des dépenses en devises pour répondre aux besoins suivants:
 - achats de matériels et équipements, achats des matières premières (autres que le coton) pour le fonctionnement de l'unité, transferts de fonds au titre des épargnes, des consommations importées supplémentaires, des rémunérations des capitaux et des emprunts, des revenus de l'entreprise (fin de période), des remboursements d'emprunts effectués à l'extérieur;

2) au titre des entrées de devises, on enregistrera:

- la disparition des ventes de coton brut nécessaire à l'alimentation du projet
- l'apport de fonds extérieurs en capitaux propres et emprunts
- un chiffre d'affaires supplémentaire à l'exploitation par la vente des articles dérivés.

b) Calculs:

1. Effets du projet sur les entreprises non financières:

Tableau 1 : Effets du projet sur les entreprises de travaux publics (en millions de FR)

Ans	Etat	Projet	Total	Rev. brut	Impôt à 35%	Rev. net	Coeff. d'act.	Bénéf. act.	Coeff. d'act.	Bénéf. act.	Coeff. d'act.	Bénéf. act.
:	:	(1)	:	:3%	:	suppl.	:	:	:	:	:	:
1	200	872	1.072	322	113	209	0,943	197	0,926	194	0,909	190
2	200	1.745	1.945	584	204	380	0,890	338	0,857	326	0,826	314
3	200	291	491	147	51	96	0,840	81	0,794	76	0,751	72
4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	-	280	208	62	22	40	0,705	28	0,630	25	0,564	23
6	-	415	415	125	44	81	0,665	54	0,583	47	0,513	42
7	-	49	69	21	7	14	0,627	9	0,540	8	0,467	7
Total								707		676		648

(1) Voir = Calcul des investissements dans le dossier de présentation (ventilation des dépenses de génie civil).

Tableau 2 : Effets du projet sur l'entreprise d'énergie électrique et détermination du bénéfice actualisé en millions FR

Ans	Bénéfice pour l'entr.	Impôt sur BIC	Bénéfice nets suppl.	Coeff. d'act.	Bénéfice act.	Coeff. d'act.	Bénéfice act.	Coeff. d'act.	Bénéfice act.
:	(1)	(2)	:	:	:	:	:	:	:
4	39	14	25	0,792	20	0,735	18	0,683	17
5	53	19	34	0,747	25	0,681	23	0,621	21
6	53	19	34	0,705	24	0,630	21	0,564	19
7	53	19	34	0,665	23	0,583	20	0,513	17
8	71	25	46	0,627	29	0,540	25	0,467	21
9	77	27	50	0,592	30	0,500	25	0,424	21
10	77	27	50	0,558	28	0,463	23	0,386	19
11 à 30	78	27	51	0,405	327	0,547	332	0,383	167
Total					506		387		302

(1) 20% du chiffre d'affaires, qui correspond aux dépenses engagées à ce titre par le projet: voir fourniture et services extérieures;

(2) 35% Le TRI est d'environ 30% (à ce taux, il est de + 48)

2. Effets du projet au niveau de l'entreprise

Tableau 3 Actualisation du solde annuel de trésorerie
(en millions FR)

Ans.	Solde de:	6%	8%	10%			
	de Trésorerie	Coeff. d'act.	Coeff. d'act.	Coeff. d'act.			
		Bénéfice: act.	Bénéfice: act.	Bénéfice: act.			
1	- 356	0,943	- 336	0,926	- 330	0,909	- 324
2	- 4.943	0,890	- 3.943	0,857	- 3.797	0,826	- 3.659
3	5.775	0,840	- 4.851	0,794	4.585	0,751	4.337
4	- 181	0,792	- 143	0,735	- 133	0,683	- 124
5	223	0,747	167	0,681	152	0,621	138
6	66	0,705	47	0,630	42	0,564	37
7	255	0,665	170	0,583	149	0,513	131
8	720	0,627	451	0,540	389	0,467	336
9	720	0,592	426	0,500	360	0,424	305
10	1.500	0,558	837	0,463	695	0,386	579
11	- 6.605	0,527	- 3.481	0,429	- 2.834	0,350	- 2.312
12	1.821	0,497	905	0,397	723	0,319	581
13	1.845	0,469	865	0,368	679	0,290	535
14	1.852	0,442	819	0,340	630	0,263	487
15	- 353	0,417	- 356	0,315	- 269	0,239	- 204
16	1.821	0,442	717	0,292	532	0,218	397
17	2.229	0,371	827	0,270	602	0,198	441
18	2.198	0,350	769	0,250	550	0,180	396
19	- 7.177	0,331	- 2.376	0,232	- 1.665	0,164	- 1.177
20	2.123	0,312	662	0,215	456	0,149	316
21	2.123	0,294	624	0,199	422	0,135	287
22	2.123	0,278	590	0,184	391	0,123	261
23	- 543	0,262	- 142	0,170	- 92	0,112	- 61
24 à 30	1.964	1,462	2.871	0,886	1.740	0,543	1.066
Total			5.821		3.977		2.769

(1) Voir étude de rentabilité financière = tests de sensibilité

(diminution du prix de vente de 10% = tableau 1):

Le TRI est de $\pm 12,5\%$. En effet à 12%, il est de + 456 et à 14%, il est de -2.076.

3. Effets du projet sur les entreprises financières.

Tableau 4 = Effets du projet sur la Banque de Développement et détermination du bénéfice actualisé (en millions FR)

Ans	Mont. des prêts	Remb. et int.	Solde	6%	8%	10%			
				Coeff. d'act.	Coeff. d'act.	Coeff. d'act.			
				Bénéfice: act.	Bénéfice: act.	Bénéfice: act.			
3	2.800	175	- 2.625	0,840	- 2.205	0,794	- 2.084	0,751	- 1.971
4	-	196	196	0,792	155	0,735	144	0,683	134
5	-	756	756	0,747	565	0,681	515	0,621	469
6	-	717	717	0,705	505	0,630	452	0,564	404
7	-	678	678	0,665	451	0,583	395	0,513	348
8	-	638	638	0,627	400	0,540	345	0,467	298
9	-	599	599	0,592	355	0,500	300	0,424	254
Total					226		67		- 64

(1) Voir échéancier de l'emprunt à moyen terme en millions FR (dossier de présentation).
Le TRI est d'environ 9% (à 9%, il est de -3);

4. Effets du projet sur la trésorerie de l'Etat --(en millions FR)

Tableau 1.

Ans	Dépenses				Recettes						Bénéf. net pr. l'Etat	
	Invest:tal	Capit:tal	Taxes non perçus	Tot.	Imp.:BIC	Impôts:travaux publics	Impôts:élect.:publics	Autres:imp.:(2)	Imp.:ménages	Gains:sur ca-pital(3)		Tot.
1	:200	: 600	: -	: 800	: -	: 113	: -	: -	: 6	: -	: 113	: -687
2	:200	: 720	: -	: 920	: -	: 204	: -	: -	: 10	: -	: 214	: -706
3	:200	: 720	: -	: 920	: -	: 51	: -	: -	: 2	: -	: 53	: -867
4	: -	: -	: 834	: 834	: -	: -	: 14	: 19	: 18	: -	: 51	: -783
5	: -	: 180	:1168	:1348	: -	: 22	: 19	: 23	: 18	: -	: 82	: -1266
6	: -	: 270	:1502	:1772	: -	: 44	: 19	: 23	: 18	: -	: 104	: -1668
7	: -	: 270	:1670	:1940	: -	: 7	: 19	: 23	: 18	: -	: 67	: -1873
8	: -	: -	:1944	:1944	: -	: -	: 25	: 32	: 12	: -	: 69	: -1875
9	: -	: -	: 2054	:2054	: 564	: -	: 27	: 34	: 12	: -	: 637	: -1417
10	: -	: -	:2166	:2166	: 896	: -	: 27	: 35	: 12	: -	: 970	: -1196
11	: -	: -	:2220	:2220	:1128	: -	: 27	: 200	: 12	: 274	:1641	: - 579
12	: -	: -	:2220	:2220	:1154	: -	: 27	: 200	: 12	: 280	:1673	: - 547
13	: -	: -	:2220	:2220	:1181	: -	: 27	: 200	: 12	: 288	:1908	: - 312
14	: -	: -	:2220	:2220	:1190	: -	: 27	: 200	: 12	: 292	:1721	: - 499
15	: -	: -	:2220	:2220	:1222	: -	: 27	: 200	: 12	: 300	:1761	: - 459
16	: -	: -	:2220	:2220	:1231	: -	: 27	: 200	: 12	: 302	:1772	: - 448
17	: -	: -	:2220	:2220	:1309	: -	: 27	: 200	: 12	: 306	:1854	: - 366
18	: -	: -	:2220	:2220	:1255	: -	: 27	: 200	: 12	: 310	:1804	: - 416
19	: -	: -	:2220	:2220	:1344	: -	: 27	: 200	: 12	: 318	:1804	: - 416
20	: -	: -	:2220	:2220	:1344	: -	: 27	: 200	: 12	: 318	:1901	: - 319
21	: -	: -	:2220	:2220	:1344	: -	: 27	: 200	: 12	: 318	:1901	: - 319
22	: -	: -	:2220	:2220	:1344	: -	: 27	: 200	: 12	: 318	:1901	: - 319
23	: -	: -	:2220	:2220	:1344	: -	: 27	: 200	: 12	: 318	:1901	: - 319
24 à 30	: -	: -	:2220	:2220	:1376	: -	: 27	: 200	: 12	: 318	:1917	: - 303
31	: -	: -	: -	: -	: -	: -	: -	: -	: -	: 9534	:9534	: 9534

(3) (Dividendes annuels + solde de trésorerie + récupération du fonds de roulement) à hauteur de 30% de participation de l'Etat.

(1) Le capital est souscrit à raison de 30% par le Gouvernement et de 70% par des partenaires privés étrangers.

(2) Cette rubrique comprend le total des taxes : voir tableau 3 (rentabilité économique globale).

Tableau 2 = Trésorerie de l'Etat - Bénéfice actualisé (en millions FR)

Ans	Bénéfice:		6%		8%		10%	
	net pour l'Etat	Coeff. d'act.	Bénéf. act.	Coeff. d'act.	Bénéfice act.	Coeff. d'act.	Bénéfice act.	
1	- 687	0,943	- 648	0,926	- 636	0,909	- 624	
2	- 706	0,890	- 628	0,857	- 605	0,826	- 583	
3	- 867	0,840	- 728	0,794	- 688	0,751	- 651	
4	- 783	0,792	- 620	0,735	- 576	0,683	- 535	
5	-1266	0,747	- 946	0,681	- 862	0,621	- 786	
6	-1668	0,705	-1176	0,630	-1051	0,564	- 941	
7	-1873	0,665	-1246	0,583	-1092	0,513	- 961	
8	-1875	0,627	-1176	0,540	-1013	0,467	- 876	
9	-1417	0,592	- 839	0,500	- 709	0,424	- 601	
10	-1196	0,558	- 667	0,463	- 554	0,386	- 462	
11	- 579	0,527	- 305	0,429	- 248	0,350	- 202	
12	- 547	0,497	- 272	0,397	- 217	0,319	- 174	
13	- 312	0,469	- 146	0,368	- 115	0,290	- 90	
14	- 499	0,442	- 221	0,340	- 170	0,263	- 131	
15	- 459	0,417	- 191	0,315	- 146	0,239	- 110	
16	- 448	0,394	- 177	0,292	- 131	0,218	- 98	
17	- 366	0,371	- 136	0,270	- 99	0,198	- 72	
18	- 416	0,350	- 146	0,250	- 104	0,180	- 75	
19	- 319	0,331	- 138	0,232	- 97	0,164	- 68	
20	- 319	0,312	- 100	0,215	- 69	0,149	- 46	
21	- 319	0,294	- 94	0,199	- 63	0,135	- 43	
22	- 319	0,276	- 88	0,184	- 59	0,123	- 39	
23	- 319	0,262	- 84	0,170	- 54	0,112	- 36	
24 à 30	- 303	1,462	- 443	0,886	- 268	0,543	- 165	
31	9534	0,164	+1564	0,092	877	0,052	496	
Total			-9651		-8749		-7873	

5. Effets du projet sur les ménages (en millions FR)

a) Génie civil

- Prisé en compte de 40% des salaires
- Perte de production antérieure = 50% des salaires retenus
- Impôt sur les salaires = 10%

Années	Salaires nominaux	40%	50% de 40%	Moins 10% d'impôt
1	270	108	54	49
2	478	192	96	90
3	130	52	26	23
4	-	-	-	-
5	18	7	4	4
6	36	14	7	7
7	6	2	1	1

b) Complexes

- Prise en compte de 50% des salaires du personnel de production
- Perte de production antérieure = 50% des salaires retenus
- Impôt sur les salaires = 10%

Années	Salaires de produc- tion	50%	50% de 50%	Moins 10% d'impôts
4	680	340	170	153
5	680	340	170	153
6	680	340	170	153
7	680	340	170	153
8 à 30	960	480	240	216

c) Revenus supplémentaires actualisés des ménages:

Ans.	Entre- prises Génie Civil	Complexe	Total	6%		8%		10%	
				Coeff. d'act.	Bénéf. act.	Coeff. d'act.	Bénéf. act.	Coeff. d'act.	Bénéf. act.
1	49	-	49	0,943	46	0,926	45	0,909	45
2	90	-	90	0,890	80	0,857	77	0,826	74
3	23	-	23	0,840	19	0,794	18	0,751	17
4	-	153	153	0,792	121	0,735	112	0,683	104
5	4	153	157	0,747	117	0,681	107	0,621	97
6	7	153	160	0,705	113	0,630	101	0,564	90
7	1	153	154	0,665	102	0,583	90	0,513	79
8 à 30	-	216	216	8,183	1768	6,049	1307	4,564	986
Total					2366		1857		1492

Le TRI est d'environ 50% (à ce taux, il est de + 155)

.../...

6. Effets globaux du projet: Recherche du Taux de rentabilité interne (en millions FR)

Ans	Revenus		Revenus		Revenus		Solde du		Trésore-		Total	6%		8%		10%	
	Génie civil	électricité citée	Banque de Développement	flux des ressources	rie de l'Etat	ces et emplois du projets	énergies	Coef. d'act.	Bénéf. act.	Coef. d'act.		Bénéf. act.	Coef. d'act.	Bénéf. act.	Coef. d'act.	Bénéf. act.	
1	209	-	-	-356	687	49	994	0,943	-	937	0,926	920	0,909	-	904		
2	380	-	-	-4430	706	90	4666	0,890	-	4153	0,857	3999	0,826	-	3854		
3	96	-	2625	5775	867	23	2402	0,840	-	2018	0,794	1907	0,751	-	1804		
4	-	25	196	-181	783	153	590	0,792	-	467	0,735	434	0,683	-	403		
5	40	34	756	+223	1266	157	56	0,747	-	42	0,681	38	0,621	-	34		
6	81	34	717	66	1668	160	610	0,705	-	430	0,630	384	0,564	-	344		
7	14	34	678	255	1873	154	736	0,665	-	491	0,583	430	0,513	-	379		
8	-	46	638	720	1875	216	255	0,627	-	160	0,540	491	0,467	-	119		
9	-	50	599	720	1417	216	32	0,592	-	19	0,500	138	0,424	-	14		
10	-	50	-	1500	1196	216	570	0,558	-	318	0,463	264	0,386	-	220		
11	-	51	-	-6605	579	216	6917	0,527	-	3645	0,429	2967	0,350	-	2421		
12	-	51	-	1821	547	216	1541	0,497	-	766	0,397	611	0,319	-	492		
13	-	51	-	1845	312	216	1800	0,469	-	844	0,368	662	0,290	-	522		
14	-	51	-	1852	499	216	1620	0,442	-	716	0,340	551	0,263	-	426		
15	-	51	-	853	459	216	1045	0,417	-	436	0,315	329	0,239	-	250		
16	-	51	-	1821	448	216	1640	0,394	-	646	0,292	479	0,218	-	358		
17	-	51	-	2229	366	216	2130	0,371	-	790	0,270	575	0,198	-	422		
18	-	51	-	2198	416	216	2049	0,350	-	717	0,250	512	0,180	-	369		
19	-	51	-	7177	416	216	7326	0,331	-	2425	0,232	1700	0,164	-	1201		
20	-	51	-	2123	319	216	2071	0,312	-	646	0,215	445	0,149	-	309		
21	-	51	-	+2123	319	216	2071	0,294	-	609	0,199	412	0,135	-	280		
22	-	51	-	2123	319	216	2071	0,278	-	576	0,184	381	0,123	-	269		
23	-	51	-	543	319	216	595	0,262	-	155	0,170	101	0,112	-	67		
24 à 30	-	51	-	1964	303	216	1928	1,462	-	2819	0,886	1708	0,543	-	1047		
31	-	-	-	-	9534	-	9534	0,164	-	1564	0,092	877	0,052	-	496		
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	332	-	2072	-	-	2976		

7. Effets du projet sur la balance des paiements

Tableau 1 : Balance des paiements sans le projet.

Q= Tonnes
V= millions FR

Ans	Achats écrus	Fancy	Achats écrus	Wax	Total des achats d'écrus	Vente des coton	Différentiel	
	Q	V	Q	V(1)	V	Q(2)	V	V
4	980	823	550	429	1252	3835	1150	- 102
5	1372	1152	770	600	1752	4920	1476	- 276
6	1764	1482	990	772	2472	5751	1726	- 746
7	1960	1646	1100	858	2504	6390	1918	- 586
8	2280	1915	1060	1002	2917	8308	2492	- 425
9	2408	2023	1359	1060	3083	8851	2656	- 427
10	2536	2130	1433	1118	3248	9266	2780	- 468
11 à								
30	2600	2184	1470	1147	3331	9586	2876	- 455

(1) Prix CAF des cretonnes fancy = 840 FR/Kg

Prix CAF des cretonnes WAX = 780FR/Kg

(2) Il s'agit des quantités vendues au projet et donc non exportées;

Tableau 2 : Balance des paiements sans le projet

Détermination de la perte actualisée.

Ans	Résultat Balances des paiements	6%		8%		10%	
		Coeff. d'act.	Bénéf. act.	Coeff. d'act.	Bénéf. act.	Coeff. d'act.	Bénéf. act.
4	- 102	0,792	- 81	0,735	- 75	0,683	- 70
5	- 276	0,747	-206	0,681	-188	0,621	-171
6	- 746	0,705	-526	0,630	-470	0,564	-421
7	- 586	0,665	-390	0,583	-342	0,513	-301
8	- 425	0,627	-266	0,540	-230	0,467	-198
9	- 427	0,592	-253	0,500	-214	0,424	-181
10	- 468	0,558	-261	0,463	-217	0,386	-181
11 à 30	- 455	6,370	- 2898	4,484	-2040	3,650	-1661

.../...

Tableau 3 : Balances des paiements avec le projet

Dépenses en devises pour l'investissement (en millions FR)

Ans	Person- ne. expa- trié avant ex- ploite- tion 50%	Prospec- tion et enginee- ring 10%	Frais d'étab- lissement 40%	Génie civil 30%	Matériels 100 %	Imprévus 40%	Intérêts interca- leires sur em- prunts à l'é- tranger	Fonds de roulement	Total
1	144	304	18	210	750	-	-	-	1426
2	144	304	18	218	6000	-	114	20	7018
3	74	154	10	70	750	-	194	12	1264
4	-	-	-	-	-	-	-	6	6
5	10	100	18	50	266	-	-	-	444
6	10	100	18	100	2134	-	-	6	2368
7	10	52	12	16	266	180	-	12	544
8	-	-	-	-	-	-	-	4	4
9	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	-	-	-	-	7500	-	-	-	7500
12	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	-	-	-	-	2666	-	-	-	2666
16	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	-	-	-	-	9374	-	-	-	9374
20	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	-	-	-	-	2666	-	-	-	2666

.../...

Tableau 4 = Balance des paiements avec le projet

Dépenses en devises pendant l'exploitation (en millions FR)

Années	Pro-	Produits	Pièces	Embal-	Salaire du Personnel			Entre-	Petit	Electri-	Combus
	duits incor- porés 100%	d'entre- tien 50%	de reche- nge 100%	lages 20%	Expatriés 50% 15%	Cadres 15%	Ouvriers et employés 10%	tien et répara- tions 50%	outilla- ge 50%	cité 20%	tibles 20%
1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	100	2	106	2	232	8	70	8	8	38	6
5	150	4	144	2	232	8	70	8	8	52	8
6	154	2	146	2	232	8	70	8	8	54	8
7	156	4	150	2	232	8	70	8	8	54	8
8	216	2	186	2	258	8	100	10	10	70	12
9	246	4	202	2	258	8	100	10	10	76	12
10	250	2	204	2	258	8	100	10	10	78	12
11	256	4	210	2	258	8	100	10	10	78	12
12	256	2	210	2	258	8	100	10	10	78	12
13	256	4	210	2	258	8	100	10	10	78	12
14	256	6	210	2	78	8	100	10	10	78	12
15	-	-	-	-	1188	-	-	-	-	-	-
16	-	-	-	-	1188	-	-	-	-	-	-
17	-	-	-	-	1188	-	-	-	-	-	-
18	-	-	-	-	1188	-	-	-	-	-	-
19	-	-	-	-	1188	-	-	-	-	-	-
20	-	-	-	-	1188	-	-	-	-	-	-
21	-	-	-	-	1188	-	-	-	-	-	-
22	-	-	-	-	1188	-	-	-	-	-	-
23	-	-	-	-	1188	-	-	-	-	-	-
24 à 30	-	-	-	-	1188	-	-	-	-	-	-
31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assistance technique	Assu- rances	Voya- ges	Frêt sur achats	Frêt sur ventes	Frais finan- ciers Tranche exclus moyen terme local	Frais finan- ciers Tranche B	Divi- dendes action- naires étran- gers	Solde de tréso- rie	Rembour- sement Emprunts étran- gers Tranches A	Rembour- sement Emprunts étran- gers Tranches B	Total
100%	10%	60%	20%	80%							
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
144	6	2	4	48	356	-	-	-	-	-	1140
196	8	2	6	64	356	62	-	-	50	-	1430
196	8	2	6	64	352	158	-	-	750	-	2226
200	8	2	6	64	330	168	-	-	1050	-	2528
268	10	2	10	98	280	168	-	-	1050	-	2760
292	10	2	10	106	210	168	-	-	900	-	2626
292	10	2	10	108	162	168	-	-	900	400	2986
292	10	2	10	108	108	144	638	-	900	400	3560
292	10	2	10	108	54	120	656	-	-	400	2598
292	10	2	10	108	-	96	674	-	-	400	2540
292	10	2	10	108	-	72	680	-	-	400	2340
-	-	-	-	-	-	48	702	-	-	400	2340
-	-	-	-	-	-	24	706	-	-	400	2318
-	-	-	-	-	-	-	714	-	-	-	1902
-	-	-	-	-	-	-	722	-	-	-	1930
-	-	-	-	-	-	-	742	-	-	-	1930
-	-	-	-	-	-	-	742	-	-	-	1930
-	-	-	-	-	-	-	742	-	-	-	1930
-	-	-	-	-	-	-	742	-	-	-	1930
-	-	-	-	-	-	-	730	-	-	-	1930
-	-	-	-	-	-	-	20468	-	-	-	20468

Tableau 6 : Balance des paiements avec le projet

Total des recettes en devises et différentiel avec les dépenses

Détermination du bénéfice actualisée (en millions FR).

Ans	: Apports : de capi- : taux	: Emprunts : extérieurs : res	: Recettes : d'exporte- : tion : Art. 21 : et : 22	: Total : des : recettes	: Total : des : dépenses	: Résul- : tat : Balance : des : paiements	: 6%		: 8%		: 10%	
							: C.A.	: B.A.	: C.A.	: B.A.	: C.A.	: B.A.
1	: 1400	: -	: -	: 1400	: 1426	: -26	: 0,943	: -25	: 0,926	: -24	: 0,909	: -24
2	: 1680	: 2320	: -	: 4000	: 7018	: -3018	: 0,890	: -2686	: 0,857	: -2586	: 0,826	: -2743
3	: 1680	: 3280	: -	: 4960	: 1264	: 3696	: 0,840	: 3105	: 0,794	: 2935	: 0,751	: 2776
4	: -	: -	: 1676	: 1676	: 1146	: 530	: 0,792	: 420	: 0,735	: 390	: 0,683	: 362
5	: 420	: 400	: 2348	: 3168	: 1874	: 1294	: 0,747	: 967	: 0,681	: 821	: 0,621	: 804
6	: 630	: 2000	: 3016	: 5646	: 4594	: 1052	: 0,705	: 742	: 0,630	: 663	: 0,564	: 593
7	: 630	: 400	: 3352	: 4382	: 3072	: 1310	: 0,665	: 871	: 0,583	: 764	: 0,513	: 672
8	: -	: -	: 4486	: 4486	: 2764	: 1722	: 0,627	: 1080	: 0,540	: 930	: 0,467	: 504
9	: -	: -	: 4940	: 4940	: 2626	: 2314	: 0,592	: 1370	: 0,500	: 1157	: 0,424	: 981
10	: -	: -	: 5394	: 5394	: 2986	: 2408	: 0,558	: 1344	: 0,463	: 1115	: 0,386	: 929
11	: -	: -	: 5620	: 5620	: 11060	: -5440	: 0,527	: -2867	: 0,429	: -2334	: 0,350	: -1904
12	: -	: -	: 5620	: 5620	: 2598	: 3022	: 0,497	: 1502	: 0,397	: 1200	: 0,319	: 964
13	: -	: -	: 5620	: 5620	: 2540	: 3080	: 0,469	: 1445	: 0,368	: 1133	: 0,290	: 893
14	: -	: -	: 5620	: 5620	: 2340	: 3280	: 0,442	: 1450	: 0,340	: 1115	: 0,263	: 863
15	: -	: -	: 5620	: 5620	: 5004	: 616	: 0,417	: 257	: 0,315	: 194	: 0,239	: 147
16	: -	: -	: 5620	: 5620	: 2318	: 3302	: 0,394	: 1301	: 0,292	: 964	: 0,218	: 720
17	: -	: -	: 5620	: 5620	: 1902	: 3718	: 0,371	: 1379	: 0,270	: 1004	: 0,198	: 736
18	: -	: -	: 5620	: 5620	: 1910	: 3710	: 0,350	: 1299	: 0,250	: 926	: 0,180	: 668
19	: -	: -	: 5620	: 5620	: 11304	: -5684	: 0,331	: -1081	: 0,232	: -1319	: 0,164	: -932
20	: -	: -	: 5620	: 5620	: 1930	: 3690	: 0,312	: 1151	: 0,215	: 793	: 0,149	: 550
21	: -	: -	: 5620	: 5620	: 1930	: 3690	: 0,294	: 1085	: 0,199	: 734	: 0,135	: 498
22	: -	: -	: 5620	: 5620	: 1930	: 3690	: 0,278	: 1026	: 0,184	: 679	: 0,123	: 454
23	: -	: -	: 5620	: 5620	: 4596	: 1024	: 0,262	: 268	: 0,170	: 174	: 0,112	: 115
24 à 30	: -	: -	: 5620	: 5620	: 1918	: 3702	: 0,462	: 5412	: 0,886	: 3280	: 0,543	: 2010
31	: -	: -	: -	: -	: 20408	: -20408	: 0,164	: -3347	: 0,092	: -1878	: 0,052	: -1061
Total	:	:	:	:	:	:	: 16288	:	: 12890	:	: 9575	:

.../...

Commentaires:

- 1) Si le projet de filature -tissage ne se réalise pas, les pertes actualisées au niveau de la balance des paiements s'élèvent à :
 - a) - 2398 millions FR pour un taux de 6%
 - b) - 2040 millions FR pour un taux de 8%
 - c) - 1661 millions FR pour un taux de 10%
- 2) Si le projet de filature - tissage se réalise, les entrées et sorties de devises conduisent à un différentiel entre recettes et dépenses qui se caractérise par des résultats positifs suivants:
 - a) + 16.288 millions FR pour un taux d'actualisation de 6%
 - + 12.890 millions FR pour un taux d'actualisation de 8%
 - + 9.575 millions FR pour un taux d'actualisation de 10%
- 3) Si l'on examine les gains en devises résultant de la création du projet, on obtient le tableau suivant (en millions FR)

	6%	8%	10%
Perte actualisée sans le projet	- 2398	- 2040	- 1661
Bénéfice actualisé avec le projet	+ 16.288	+ 12.890	+ 9.575
Amélioration de l'équilibre de la balance des paiements	+ 13.390	+ 10.850	+ 7.914

- 4) En définitive, la balance des paiements devient largement excédentaire pour le secteur textile et les améliorations obtenues grâce au projet devraient constituer un critère important de choix quant à la décision d'accepter ou de refuser le projet.

Section V = Conclusion

Au terme de cette étude de cas, il convient d'effectuer certains regroupements entre les différentes méthodes d'analyse, afin de porter un jugement d'ensemble sur l'intérêt du projet. Nous le ferons selon deux optiques = d'une part le point de vue de l'entreprise et de ses promoteurs, d'autre part, le point de vue de la collectivité.

1. Rentabilité du projet du point de vue de l'entreprise.

Dans les conditions normales d'exploitation et en tenant compte des modalités de financement, ce projet dégage une rentabilité globale appréciable : un bénéfice actualisé qui, selon les taux d'actualisation retenus, varie de 9,803 milliards FR (6%) à 232 millions FR (10%) et un taux de rentabilité interne de + 11%.

III ⁰⁰⁰ PARTIE 3

LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

AU RWANDA-

Il y a 27 ans que le premier plan de développement économique et social a été élaboré pour le Rwanda. Il s'agit du "Plan Décennal pour le développement économique et social du Rwanda-Urundi", couvrant la période 1950-1959. Il est utile de reconsidérer les grands traits et acquis de ce programme entièrement "colonial".

Devenu indépendant, le Rwanda se dote d'un nouveau plan, intitulé "Etude de Développement -Plan Intérimaire d'Uganda" couvrant la période 1966-1970.

Avec la deuxième République, l'année 1977 verra le démarrage du "Deuxième Plan de Développement économique, social, et culturel 1977-1981."

Chapitre I: Le Plan Décennal 1950-1959.

En préface du "Plan Décennal pour le Développement Economique et Social du Rwanda-Urundi", Monsieur André DEQUAE, Ministre des Colonies, écrit notamment = "Pour les habitants du Rwanda et de l'Urundi, le Plan Décennal est une promesse que leur fait la Belgique = c'est aussi la garantie d'un avenir meilleur. Voilà sa véritable signification."

S'agissant de la façon dont il fut préparé, nous lisons dans son introduction ce qui suit: "Dès avril 1950, ce plan fut exposé, dans sa structure et dans ses détails, au Conseil du Vice-Gouvernement Général à Usumbura, de nombreuses personnalités, représentatives de tous les intérêts, furent conviées à l'entendre. Le Conseil l'étudia, en commissions et en séances plénières. Il l'approuva, à l'unanimité, avec conviction et enthousiasme. Ensuite, à mesure que sa rédaction se poursuivait, on continua de consulter, en particulier ou en groupe, les compétences dans tous les milieux. On sollicita la critique et on obtint toutes les collaborations demandées. On fit, au cours de longues conférences, connaître le projet de Plan intérieur, à des auditoires principalement composés d'indigènes et on veilla à ce qu'ils en comprissent le sens et la portée. Lorsqu'il fut terminé sur place, on l'envoya à Léopoldville, où les services du Gouvernement Général l'étudièrent pour permettre au Gouverneur Général de formuler ses observations. Enfin le Ministre des Colonies en fut saisi qui' avec des fonctionnaires de son Département, l'amenda avant de l'approuver."

Le Plan Décennal est ordonné autour de six grands thèmes, chacun constituant un livre :

- Livre I : La population et ses besoins
- Livre II : Le développement des services publics
- Livre III: Le développement de la production végétale et animale
- Livre IV : Le développement minier, industriel et commercial
- Livre V : Le développement de la recherche scientifique
- Livre VI : Les moyens de réalisation.

.../...

L'essentiel du contenu de ces thèmes sera examiné en ce qui concerne le Rwanda exclusivement si possible et sous deux aspects : la situation de départ et le programme décennal.

Section I : La population et ses besoins.

Le premier livre traite des problèmes de la population et de ses besoins en distinguant les problèmes relatifs à la population autochtone et ceux de la population non autochtone et du colonat.

§ 1 Situation de départ.

A. La population autochtone.

1. Démographie.

a) Statistiques;

Tableau 1 : Evolution de la population de 1936 à 1949 par territoire.

Total	Année	Kigali	Nyanza	Astrida	Shungu	Kisenyi	Ruheng.	Biumba	Kibungo	Indi- cc
1.762.440	1936	225.485	308.319	290.319	160.900	205.000	228.668	180.000	163.580	100
1.864.304	1937	226.709	347.400	300.350	160.900	249.000	234.694	179.500	165.751	106
1.888.890	1938	227.059	348.805	306.139	148.981	276.000	233.064	180.327	168.515	107
1.907.630	1939	229.857	329.896	307.494	151.077	293.000	237.892	182.400	176.014	108
1.913.322	1940	228.791	355.854	306.149	149.825	293.000	237.256	169.504	172.943	108
1.919.615	1941	226.761	363.262	302.729	155.277	293.000	241.555	166.746	170.285	109
1.930.236	1942	236.000	366.646	307.204	149.692	287.285	242.363	168.031	173.015	110
1.806.915	1943	226.077	353.993	305.857	156.000	263.759	198.116	148.413	154.700	103
1.524.726	1944	196.609	307.132	250.273	152.993	193.369	167.228	107.862	149.260	87
1.585.448	1945	196.134	315.505	260.464	141.873	224.696	173.802	118.317	154.657	90
1.686.044	1946	207.749	335.178	274.459	145.740	243.668	190.922	129.787	158.541	96
1.750.984	1947	214.379	342.588	293.306	155.110	251.653	201.509	130.095	162.344	99
1.806.371	1948	221.854	353.447	298.746	163.413	256.737	212.961	128.419	170.794	102
1.827.776	1949	226.808	363.956	305.860	163.435	260.581	217.453	130.012	161.671	104

Source = Plan Décennal P. 10

.../...

Année	KISENYI		RUHINGERI		BYUMBWA		KIBUNGO		MOYENNE	Densité globale.
	Popul.	Densité	Popul.	Densité	Popul.	Densité	Popul.	Densité		
1936	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
1937	100,37	112,68	103,47	121,46	102,64	99,72	101,32	106	106	70,82
1938	100,53	113,13	105,46	134,46	101,92	100,21	103,05	107	107	73,76
1939	101,78	106,99	105,92	142,91	104,03	101,34	107,62	108	108	76,18
1940	101,30	115,42	105,43	142,91	103,75	94,15	105,72	108	108	
1941	100,40	117,81	104,29	142,91	105,64	92,65	104,13	109	109	
1942	104,49	118,90	105,83	140,13	105,98	93,35	105,80	100	100	
1943	100,10	114,81	105,37	128,65	86,64	82,44	94,57	103	103	
1944	86,59	102,00	86,22	94,33	73,13	59,92	91,42	87	87	
1945	86,84	102,31	89,73	109,61	76,00	64,22	94,57	90	90	
1946	91,99	108,71	94,55	118,86	83,49	72,09	96,95	96	96	
1947	94,95	111,12	101,04	122,76	88,19	72,27	99,26	99	99	
1948	98,23	114,63	102,92	125,22	93,13	71,34	104,42	102	102	
1949	104,42	118,04	105,37	127,10	95,09	72,22	98,84	104	104	
Moyenne	97,99	111,18	103,67	134,07	94,26	83,99	100,55	101	101	77,49

Tableau 3: Evolution indiciaire de la population par territoire.

Année	KIFULI	KYANZA	ASTRIDA	SHANGUTU	KISENYI	RUHINGERI	BYUMBWA	KIBUNGO	MOYENNE
	Popul.	Densité	Popul.	Densité	Popul.	Densité	Popul.	Densité	
1936	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1937	100,37	112,68	103,47	100	121,46	102,64	99,72	101,32	106
1938	100,53	113,13	105,46	92,60	134,46	101,92	100,21	103,05	107
1939	101,78	106,99	105,92	93,90	142,91	104,03	101,34	107,62	108
1940	101,30	115,42	105,43	93,12	142,91	103,75	94,15	105,72	108
1941	100,40	117,81	104,29	96,51	142,91	105,64	92,65	104,13	109
1942	104,49	118,90	105,83	93,04	140,13	105,98	93,35	105,80	100
1943	100,10	114,81	105,37	96,96	128,65	86,64	82,44	94,57	103
1944	86,59	102,00	86,22	96,10	94,33	73,13	59,92	91,42	87
1945	86,84	102,31	89,73	88,19	109,61	76,00	64,22	94,57	90
1946	91,99	108,71	94,55	90,59	118,86	83,49	72,09	96,95	96
1947	94,95	111,12	101,04	96,41	122,76	88,19	72,27	99,26	99
1948	98,23	114,63	102,92	101,57	125,22	93,13	71,34	104,42	102
1949	104,42	118,04	105,37	101,59	127,10	95,09	72,22	98,84	104
Moyenne	97,99	111,18	103,67	95,76	134,07	94,26	83,99	100,55	101

b) Commentaire

Des tableaux qui précèdent, il se dégage une première constatation: de 1936 à 1949, la population rwandaise est restée quasi stationnaire puisque l'indice global moyen est de 101 (1936 = base 100). Sans sous-estimer le phénomène migratoire, il apparaît que la mortalité élevée de cette période, en particulier entre 1941 et 1945, a été la cause principale de cette situation.

De même, et monobstant le solde positif perceptible en fin de période, il apparaît que sur toute la période il y a une baisse moyenne de la population pour les territoires de Kigali (indice=97,99), Cyangugu (indice=95,76), Ruhengeri (indice=94,26) et Byumba (indice=83,99); la population est restée stationnaire dans les territoires de Kibungo (indice=100,55) et d'Astrida (indice=103,67); enfin, on remarquera que, malgré certaines baisses de la population, les territoires de Nyanza et de Gisenyi connaissent des indices positifs sur toute la période (à l'exception de 1944 pour Gisenyi). Ce phénomène a priori difficile à comprendre, semble s'expliquer par des raisons politiques. En effet, Nyanza est la résidence des autorités coutumières et il n'est pas exclu qu'une immigration interne vers ce territoire soit liée à l'attraction courtoisane que polarisait la Cour royale. De même, l'on se souviendra qu'à l'époque coloniale Gisenyi était un pôle de développement pour la région de Goma; il est donc vraisemblable qu'une immigration vers Gisenyi ait accompagnée cette politique coloniale. Toutefois, ces interprétations doivent être reçues avec précaution, car il est évident que seules des conclusions basées sur des recherches plus poussées seraient dignes de foi. Il ne s'agit donc ici que d'une interprétation intuitive, mais qui n'est pas nécessairement erronée.

Mais, compte tenu de l'impact des famines sur la démographie rwandaise jusqu'à cette période, un paragraphe particulier sur ces fléaux s'impose.

2. Le problème des famines

Le problème des famines au Rwanda est lié au cycle agricole qui, lui-même, dépend du régime des saisons, car selon qu'il pleut ou qu'il fait sec, les activités agricoles s'en ressentent, de même que la situation alimentaire du pays.

Avant d'aborder la question des famines, nous examinerons ses causes essentielles = le régime des saisons et le calendrier des activités agricoles.

.../...

a) Le régime des saisons

L'année lunaire au Rwanda connaît quatre saisons = deux saisons sèches et deux saisons de pluies.

Les saisons sèches correspondent à des périodes solsticiales: la grande saison sèche avec le solstice boréal et la petite saison sèche avec le solstice austral. Il en est de même en ce qui concerne les saisons de pluies: la grande saison correspond à l'équinoxe austral et la petite à l'équinoxe boréal.

Néanmoins, des variantes régionales peuvent être assez marquées. Aussi distinguerons-nous le Rwanda Oriental, le Rwanda Central et le Rwanda septentrional.

Le Rwanda oriental comprend approximativement les limites actuelles de la Préfecture de Kibungo et la partie orientale de la Préfecture de Kigali.

La grande saison sèche ou sécheresse du solstice boréal dure environ trois mois: pour une année moyenne, elle s'étend de la fin du mois de mai à la mi-août; mais la sécheresse peut s'étaler sur cinq mois pour les années très sèches; ce qui provoque la disette. Par contre, la sécheresse dépasse rarement quatre mois lorsque l'année est humide.

La petite saison des pluies (ou les pluies de l'équinoxe boréal) va de septembre à décembre pour une année moyenne, ou de la mi-octobre à décembre pour une année sèche. Elle dure, donc, 2,5 mois à 4 mois.

La petite saison sèche ou la sécheresse du solstice austral s'étend de la mi-décembre à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février. Mais il arrive que cette saison ne commence qu'en janvier, voir en février, lorsque les pluies de l'équinoxe boréal ont été trop longues ou tardives.

La grande saison des pluies (ou les pluies de l'équinoxe austral) occupe une grande partie du premier semestre (janvier-mai au février-mai selon les années) avec un maximum de pluies au mois d'avril.

Le Rwanda central est limité: à l'est par le Rwanda oriental, à l'ouest par la ligne dorsale de la Crête Zaïre Nil (région naturelle) et au nord par les frontières des actuelles Préfectures de Byumba, de Ruhengeri et de Gisenyi (moins sa partie Zaïre Nil), qui constituent ce que nous appellerons le Rwanda septentrional. En gros, donc, le Rwanda central comprend les Préfectures de Butare, Gikongoro, Gitarana et la partie de la Préfecture de Kigali n'appartenant pas au Bugesera.

Pour cette région, la petite saison sèche va de la mi-janvier à la mi-mars; la grande saison des pluies de la mi-mars à la fin du mois de mai; la saison sèche du solstice boréal s'étend sur deux mois (mi-juin, mi-août) et seul le mois de juillet peut présenter une absence totale de pluies; enfin les pluies de l'équinoxe boréal occupent une grande partie du dernier trimestre de l'année, le maximum équinoxial oscillant entre septembre et novembre.

Comme on le voit, les deux saisons équinoxiales sont de durée comparable (4 mois) alors que dans le Rwanda oriental, l'écart pouvait excéder un mois (lorsque la petite saison des pluies est réduite à 2,5 mois)

En ce qui concerne le Rwanda septentrional, la grande caractéristique de cette région est la faible importance de la sécheresse du solstice boréal (ou grande saison sèche), puisqu'elle s'étend à peine sur deux mois (fin juin, mi-août) et qu'on ne peut véritablement parler d'absence de pluie, mais d'un simple fléchissement de la densité des précipitations. La sécheresse du solstice austral ne dépasse qu'exceptionnellement le mois de décembre; elle dure donc un mois à peine (décembre). Ce qui fait que les pluies équinoxiales sont, comme dans le Rwanda central, de même durée (3 à 4 mois) = mi-août - mi-novembre; mi-janvier - mi-mai. Néanmoins, on remarque que dans les régions limitrophes de la Crête Zaïre Nil, les pluies de l'équinoxe austral sont plus longues que celles de l'équinoxe boréal, avec des maxima respectivement en avril et en octobre.

Conclusion.

Des considérations particulières à chacune des trois régions, on peut dégager des constantes générales.

En premier lieu, on remarquera une grande irrégularité tant en durée qu'en distribution des pluies de l'équinoxe austral, les variantes locales étant importantes.

Ensuite, la durée de la sécheresse du solstice boréal varie d'un minimum de trois mois (Rwanda oriental) à un minimum d'un mois et demi (Rwanda septentrional).

Une troisième constatation est que l'intensité des pluies va diminuant du Rwanda septentrional (1,480 mm) au Rwanda oriental (800 mm), en passant par le Rwanda central (1,100 mm) (1)

On remarquera, enfin, qu'aucune indication n'est donnée pour la région de la Crête Zaïre Nil. La raison est que les données sont quasi inexistantes pour cette région très montagneuse (au-delà de 3000 mètres) et très peu peuplée. On peut cependant estimer que les précipitations y sont plus fréquentes et plus importantes qu'en n'importe quel autre point du pays, à cause de l'altitude élevée et du voisinage du lac Kivu.

b) Le calendrier des activités agricoles

Le cycle agricole au Rwanda commence au moment où les premières pluies de l'équinoxe boréal touchent le sol. Nous sommes alors aux environs du mois de septembre et le paysan rwandais procède aux semailles de haricots et de maïs, mais aussi de petits pois pour les champs d'altitude. Dès le mois de janvier, les haricots sont déjà mûrs pour la moisson. Nous sommes alors en pleine sécheresse du solstice austral et le temps des semailles de sorgho est là, car les tiges de sorgho doivent être suffisamment fortes lorsque tombent les averses de l'équinoxe d'avril. En attendant, on mangera les haricots récoltés en janvier et le maïs moissonné en février.

Dès que les pluies de l'équinoxe austral ont ameubli le sol, on sème de nouveau les haricots et les pois, qui seront récoltés vers le mois de juin, c'est-à-dire en même temps que les premières moissons de sorgho. Nous entrons alors dans la sécheresse du solstice boréal. Cette saison est la plus longue (4 à 5 mois) et les labours sont réduits au minimum. L'abondance règne : on mange les haricots et les pois récoltés en juin, on boit la bière de sorgho. C'est d'ailleurs l'époque où les vaches donnent le plus de lait en broutant l'herbe fraîche et très nourrissante qui pousse sur les étouffes de sorgho et de maïs.

Puis viennent les pluies de l'équinoxe boréal et le cycle recommence.

On remarquera, néanmoins, qu'il n'a pas été question des trois grands produits les plus consommés par les rwandais, à savoir = les patates douces, le manioc et les bananes. La raison est simple : ces produits devant être disponibles toute l'année ne sont propres à aucune saison. On doit cependant indiquer que pour les patates de bas fonds, il faut attendre la fin des pluies de l'équinoxe boréal pour en planter les boutures, d'abord au pied des collines, et plus tard sur le bord des ruisseaux et dans les vallées lorsqu'apparaît la sécheresse du solstice austral, aux environs de Noël et du Nouvel AN. C'est également à cette période que les bananes vertes (pour la cuisson) sont d'un appoint important parce qu'elles permettent de passer la soudure de fin d'année.

(1) Ces indications chiffrées sont tirées de = Les famines périodiques dans le Rwanda par H. Scatetta (Bruxelle, 1932).

Quant au manioc, il a l'avantage de rester longtemps en terre (3 à 4 ans) sans pourrir; de ce fait il constitue une réserve permanente surtout pour les périodes de soudure ou de disette.

c) Le problème des famines

On peut dire que pour une année moyenne, l'aisance alimentaire règne pendant une grande partie du premier semestre de l'année. A partir du mois de juin, l'abondance est réelle. On fait riaille, les greniers sont remplis de réserves; la boisson coule à flots et il fait une canicule. Tout le monde mange à sa faim et certains ménages ne se préoccupent même plus de cuir les aliments, trouvant dans la bière de sorgho un vrai repas et un bon breuvage.

Mais la période des restrictions va bientôt commencer avec les pluies de l'équinoxe boréal, aux environs d'octobre. Aussi la fin de l'année est-elle souvent une période de disette.

Dès lors la situation devient critique et il suffira que la sécheresse du solstice austral soit trop longue pour que - les pluies de l'équinoxe austral devenant tardives - les récoltes du mois de juin soient mauvaises. La famine s'installe ainsi dans le pays.

On se met à consommer les réserves et, au besoin, les semences. Dès lors on ne peut plus cultiver.

Le phénomène des famines est sans doute plusieurs fois séculaire dans notre pays. Il remonte à une période qu'il est difficile de préciser. L'administration coloniale belge (1) en a recensé une dizaine durant le premier quart du XX^e siècle = 1897; 1900, 1902, 1903, 1905, 1906, 1916, 1917-1918, 1921-1922, 1925, 1926 et surtout 1928 - 1929.

Est-il possible d'affirmer objectivement que les famines au Rwanda ont une périodicité telle qu'on puisse les reconstituer par une extrapolation rétrospective et qu'on puisse les prévoir dans l'avenir? Nous ne le croyons pas, car les famines sont la résultante des caprices du climat et de l'atmosphère. On peut cependant penser que le phénomène est très ancien et qu'il s'est manifesté, dans le passé, avec une intensité égale sinon supérieure aux dates recensées par l'Administration belge, cette dernière y apportant une lutte efficace.

D'ailleurs ces famines sont souvent localisées à une région et il est facile de les combattre. Les pères de famille iront louer leurs forces contre quelques paniers de patates ou de haricots ou des régimes de bananes. En attendant les femmes essayeront de préparer de nouvelles cultures.

(1) Rapport sur l'Administration belge du Rwanda-Urundi pendant l'année 1930 (Bruxelles, 1931).

L'Administration coloniale belge (1) a recensé une dizaine de famines pendant le premier quart du XX^e siècle = 1897, 1900, 1902, 1903, 1905, 1906, 1916, 1917 - 1918, 1921 - 1922, 1925, 1926 et surtout 1928 - 1929.

Le phénomène est sans doute très ancien, multi-séculaire dans notre pays. Mais il serait hasardeux d'affirmer une périodicité telle qu'une extrapolation rétrospective nous permette de reconstituer les dates antérieures. La seule source disponible est la tradition orale, mais elle ne dit rien sur ce point. Au surplus, une telle opération n'aurait point de sens, car les famines résultent souvent des caprices du temps et des conditions atmosphériques. Néanmoins tout porte à penser que le fléau se manifestait dans le passé avec une intensité égale sinon supérieure, l'administration belge ayant combattu les famines avec efficacité.

La famine de 1897, appelée "Rwacanzige", se déclara dans une région que le climat met habituellement à l'abri de la sécheresse et qui est souvent considérée comme l'une des greniers du Rwanda. Nous voulons parler du Kinyaga, dont les limites sont celles de la Préfecture de Cyangugu. Le sinistre se déclara par une

(1) Rapport sur l'Administration belge du Rwanda-Urundi pendant l'année 1930 (Bruxelles, 1931).

invasion de sauterelles (inzige) qui anéantirent les récoltes. Par contre, c'est bien la sécheresse qui, en 1900, apportant la famine en deux autres régions-frontières = le Bugoyi, en Préfecture de Gisenyi, et le Gisaka, en Préfecture de Kibungo.

En 1902, c'est le sud du pays qui est touché, à la frontière du Burundi. Deux événements se conjugent, cette fois-ci, pour apporter la famine au Bwanamukari (Préfecture de Butare) = les chenilles qui rongent les tiges de haricots et la guerre qui sévit entre le Rwanda et le Burundi. Nous sommes encore sous l'occupation allemande.

En 1905, le Mulera (Préfecture de Ruhengeri) est affamé, bien qu'il constitue avec le Kinyaga le principal grenier (de réserves) pour le Rwanda. La cause fut la pluie, mais une pluie trop abondante. Cette famine aurait coûté la vie à 10% de la population de cette région (1). De nouveau la sécheresse va faire ses victimes en 1906 et de nouveau c'est le sud qui est touché, en Préfecture actuelle de Gikongoro, au Bufundu. Cette famine est connue sous le nom de "Kiramaramara" ou la grande fouilleuse parce que les gens se mirent à fouiller la terre, déterrèrent souvent les semences; ce qui aggravait la situation, l'espoir d'une nouvelle récolte se trouvant ainsi anéantie.

Ensuite, nous aurons une accalmie pendant dix ans. Puis c'est la guerre de 1914 - 1918 et les Allemands sont attaqués, dès 1914, par les Belges avec leurs Alliés. La guerre fait rage dans les régions limitrophes du Congo-Belge et les populations évacuent le Bugoyi (Préfecture de Gisenyi). Elles y reviendront en 1916. Et ce retour massif dans une région dévastée par la guerre provoquant la famine de 1916, une famine très grave.

Si bien que l'émigration reprit en direction du Zaïre et c'est l'origine des nombreux zaïrois d'origine rwandaise qui peuplent la Province du Kivu. L'année suivante, en 1917, les pluies sévissent dans le Bushiru (Préfecture de Gisenyi).

Notre pays connaît d'autres famines entre 1918 et 1926. Mais la famine de 1928-1929 fut une véritable désastre.

Pour la première fois, le sinistre n'est plus à la périphérie mais au centre du pays. Le Rwanda central et occidental va éprouver l'une "des famines les plus graves de l'époque contemporaine", (2). Écoutons plutôt Philippe Leurquin (3) "La famine frappe une région peuplée de 300.000 âmes, dont 100.000 se mettent à l'abri en émigrant, tandis que 80.000 tombent dans une misère noire. En Urundi (4) la situation n'était guère meilleure. Deux zones y étaient surtout exposées à la famine. Dans les hauts pâturages du Bututsi et du Mugamba, où les cultures se réduisaient pratiquement au maïs, aux pois, et à l'éleusine, quelques chutes de grêle à la mauvaise époque, un excès des pluies pouvaient faire pourrir les récoltes, tandis que l'est de l'Urundi, et particulièrement le territoire de Muhinga, pouvaient souffrir atrocement de la sécheresse.

Préférant laisser la parole à des témoins étrangers pour nous traduire la grande misère dont souffrit le Rwanda au cours de ces deux années (1928, 1929), écoutons H. Scaëtta (5): "En juin 1929, je me trouvais à Ruhengeri, dans le Rwanda septentrional... Je fus frappé de l'affluence d'indigènes malheureux qui fréquentaient le marché local. Ils ramassaient avec avidité les déchets que les vendeurs de denrées alimentaires laissaient tomber de leurs paniers; ils faisaient la concurrence aux chiens égarés pour rechercher les débris de patates douces ou de maïs dans les ordures accumulées en dehors du marché...

Ainsi notre pays était tout entier sous l'empire de la faim, sans que les traditionnelles régions d'approvisionnement (comme le Mulera, en Préfecture de Ruhengeri) soient épargnées.

- (1) Ph. Leurquin : Le niveau de vie des populations rurales du Rwanda-Urundi (Louvain, Paris, 1959).
- (2) Rapport sur l'Administration belge au Rwanda-Urundi: cité par Ph. Leurquin (op.cité).
- (3) Ph. Leurquin = op. cit.
- (4) Urundi est le nom colonial du Burundi
- (5) H. Scaëtta = Les famines périodiques dans le Rwanda (Bruxelles, 1932)

Tableau 2 : Evolution de la densité de la population par territoire.

Année	KIGALI		NYUNZA		ASTRIDA		SHANGU		Densité globale
	Km2	Popul.	Km2	Popul.	Km2	Popul.	Km2	Popul.	
1936	3624	225.854	3674	308.319	2812	290.272	2610	160.900	61,64
1937	3624	226.709	3674	347.400	2812	300.350	2610	160.900	61,64
1938	3624	227.059	3674	343.805	2812	306.139	2610	148.981	57,08
1939	3624	229.857	3674	329.896	2812	307.494	2610	151.077	57,88
1940	3624	228.791	3674	355.854	2812	306.149	2610	149.825	57,40
1941	3624	226.761	3674	363.262	2812	302.729	2610	155.277	59,49
1942	3624	236.000	3674	366.646	2812	307.204	2610	149.692	57,35
1943	3624	226.077	3674	353.993	2812	305.857	2610	156.000	59,77
1944	3624	195.609	3674	307.132	2812	250.273	2610	152.993	58,62
1945	3624	196.134	3674	315.505	2812	260.464	2610	141.873	54,36
1946	3624	207.749	3674	335.178	2812	274.450	2610	145.740	55,84
1947	3624	214.379	3674	342.588	2812	293.306	2610	155.110	59,45
1948	3624	221.854	3674	353.447	2812	298.746	2610	163.413	62,61
1949	3624	226.808	3674	363.956	2812	305.860	2610	163.435	62,62
KISIMYI									
Km2	Popul.	Densité	Km2	Popul.	Densité	Km2	Popul.	Densité	Densité globale
3108	205.000	65,96	1696	228.668	134,83	2734	180.000	65,84	75,58
3108	249.000	80,12	1696	234.694	138,38	2734	179.500	65,65	79,62
3108	276.000	88,80	1696	233.064	137,42	2734	180.400	65,98	80,43
3108	293.000	94,27	1696	237.892	140,26	2734	182.400	66,72	81,33
3108	293.000	94,27	1696	257.256	139,89	2734	169.504	61,99	81,36
3108	293.000	94,27	1696	241.555	142,43	2734	166.746	60,99	81,79
3108	287.285	92,43	1696	242.363	142,90	2734	168.031	61,46	82,09
3108	263.759	84,86	1696	198.116	166,81	2734	148.413	54,28	76,08
3108	193.369	62,22	1696	167.228	98,60	2734	107.862	39,45	64,01
3108	224.696	72,30	1696	173.802	102,48	2734	118.317	42,28	66,18
RUMUNGI									
BYUMB.									
KIBUNGO									

...../.....

Cette famine porte le nom de "Rumanura", celle à laquelle personne ne résiste (ou la descendue).

Il faudra attendre les années 40 pour voir renaître le désastre.

C'est la seconde guerre mondiale et les approvisionnements se font rares, la Belgique étant occupée par les Allemands. Notre pays souffre d'une disette sérieuse jusqu'en 1942. Puis, dès 1943, la famine s'installe, précédée d'une épidémie de dysenterie amibienne.

(1) H. Scaërbe - Les famines africaines -

Cette famine est connue sous l'appellation très significative de "Ruzagayura", du verbe Kuzagayura; ce qui veut dire : ressentir passivement des démanagements aigus de faim, tellement et si atrocement qu'on en tombe raide mort. Il n'était pas rare, en effet, de voir des hommes-aquelettes tomber d' inanition et d'insolation, de découvrir sous le lit le cadavre d'un voleur qui avait attendu en vain l'absence des occupants pour s'introduire dans les réserves de nourriture. Le désespoir était tel qu'on n'attendait pas toujours la fin de la respiration pour enterrer les affamés, tant on était sûr de l'issue prochaine et combien fréquente.

Heureusement les secours s'organisèrent, dès 1944, et des centaines de camions de vivres en provenance du Zaïre furent acheminés dans notre pays. Ces secours ont été l'objet d'une longue séquence au cours d'une représentation scénique qui fut organisée lors des fêtes jubilaires de la Dynastie du Rwanda, en 1957.

Conclusion.

Tel est le cycle agricole dont la réalité est plutôt terrifiante pour le Rwanda. Tirons-en quelques conclusions:

- 1° Les causes des famines sont multiples : une sécheresse trop forte ou trop longue, des pluies trop abondantes ou tardives, une épidémie, des sauterelles, des chenilles, la guerre ou le mildiou.
- 2° Les famines, au Rwanda, sont souvent des fléaux localisés (celles des années 1928 et 1940 sont des exceptions).

B/ La population non autochtone et le colonat

1. Population globale. Les statistiques relatives à cette rubrique ne sont pas ventilées pour le Rwanda et le Burundi séparément. D'autre part, elles ne présentent d'intérêt pour nous qu'en ce que cette population a un impact sur l'économie du territoire c-à-d **en fait au niveau du colonat.**

Qu'il nous suffise de mentionner que la population européenne entre 1929 et 1949, est passée de 816 à 3.407 unités, tandis que la population étrangère non européenne est passée de 74 à 1.899 unités.

2. Colonat

Le colonat au Rwanda et au Burundi n'a pas connu la même importance qu'au Zaïre à l'époque coloniale.

Alors que ce dernier offre au colonat agricole des possibilités étendues, celles-ci sont extrêmement limitées dans le territoire sous tutelle où, dans la plupart des régions favorables à l'agriculture, les terres sont surchargées par une population autochtone déjà dense et aussi à cause de l'exiguïté du territoire. Quant au colonat forestier, on peut ne le citer que pour mémoire, une des caractéristiques du Rwanda et du Burundi étant l'absence de forêts exploitables à grande échelle.

Par contre, dans les domaines industriel, artisanal et commercial, le colonat étranger trouve un terrain propice à son éclosion, grâce, notamment, à la mentalité autochtone qui n'est pas encore préparée ni professionnellement ni financièrement à assurer le rôle d'entrepreneur.

Néanmoins, quelles que soient les restrictions que les conditions naturelles lui imposent, le colonat agricole ne sera pas inexistant. Dans les régions fortement peuplées, le colonat agricole offre à la population l'occasion de s'instruire à des techniques modernes de production, de louer sa force de travail et de vendre ses produits. Mais, c'est surtout dans les zones à faible densité de population qu'il se développe. Sous un angle strictement économique, le colonat agricole sera le pionnier des cultures industrielles d'exportation (café, thé, pyrèthre, quinquina). Non moins grand sera le rôle que peut remplir le colonat dans la promotion du marché intérieur qu'intensifiera, d'une part, l'offre d'articles de consommation plus abondants et plus variés et, d'autre part, l'accroissement du pouvoir d'achat par les revenus gagnés au service d'un plus grand nombre d'entreprises.

Les divers secteurs d'activité économique vers lesquels s'est, au Ruanda-Urundi, orienté le colonat jusqu'en 1949 sont indiqués par la statistique figurant au tableau suivant:

Répartition des colons recensés par activité au 28 février 1949

<u>Profession</u>	<u>Nombre</u>	<u>Sous-Total</u>	<u>Pourcentage</u>
<u>Colons commerçants:</u>			
Commerce général pour indigènes =	110		
Commerce général pour européens =	14		
Commerce de boucherie-charcuterie =	4		
Commerce de boulangerie-pâtisserie-confiserie =	3		
Commerce d'alimentation =	3		
Commerce de produits industriels =	2		
Commerce de papeterie-librairie =	2		
Commerce de bijouterie-horlogerie =	1	139	34,5%
<u>Colons industriels</u>			
Entreprises du bâtiment =	25		
Entreprises de transports =	24		
Industries extractives =	23		
Hôteliers-restaurateurs =	13		
Laiteries-fromageries =	10		
Fabriques de meubles =	5		
Riseries-minoteries =	4		
Industries chimiques =	2		
Industries métallurgiques =	2		
Huilerie =	1	109	27,4%
<u>Colons agricoles</u>			
Planteurs =	50		
Fermiers =	10		
Exploitants forestiers =	3		
Marafchers-horticulteurs =	3		
Eleveur =	1	67	16,9%
<u>Colons artisans</u>			
Electriciens-mécaniciens =	10		
Entrepreneurs =	8		
Menuisiers-charpentiers-ébénistes =	7		
Tailleurs-modistes =	6		
Chauffeurs =	6		
Plombiers-singueurs =	5		
Garagistes =	5		
Peintres en bâtiments-décorateurs =	3		
Imprimeurs =	2		
Photographe =	1	57	14,4%

- il permettra l'introduction et l'application rationnelle de méthodes d'hygiène et d'assainissement, inconcevables en milieu **coutumier** dispersé et il sera plus facile d'isoler des villages atteints par l'épidémie que de collines à peuplement clairsemé; il deviendra possible, avec une population rassemblée, d'adopter des mesures prophylactiques générales, inapplicables dans l'état de dissémination actuel;
- il facilitera l'accès des malades au dispensaire et en rendra plus aisé le dépistage et le contrôle;
- il favorisera la fréquentation régulière des écoles et des œuvres d'assistance sociale pour la mère et l'enfant, telles les consultations prénatales et de nourrissons;
- il rendra possible la création de multiples œuvres d'éducation, d'information ou de propagande pour adultes, qui, à défaut d'agglomérations, seraient souvent inefficaces voire inutiles. Ainsi en sera-t-il des réunions éducatives qui ne peuvent, aujourd'hui, que très difficilement intéresser la masse de l'intérieur. Isolés les uns des autres, craignant les esprits malfaisants, les fauves et les rodeurs, les paysans ne fréquentent guère les assemblées qui ont lieu le soir ou nécessitent de trop longs déplacements;
- il assurera une application plus efficace de meilleures méthodes de culture; les champs seront mieux lotis, répartis et surveillés; il créera des conditions propices au traitement mécanique des récoltes;
- il offrira plus de facilité pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'amélioration du site ou de la colline;
- il autorisera la création de services communaux qui, rudimentaires au début, se perfectionneront à mesure des besoins.

Le regroupement des populations est une tâche malaisée et d'une ampleur telle que sa réalisation déborde le cadre des dix ans à venir... Aussi est-il prématuré d'en dresser, pour l'avenir immédiat, un programme de réalisation pratique. Tout au plus peut-on tracer, dès à présent, les lignes directrices suivant lesquelles ce programme pourra, au cours de longues années, se développer.

- 1° Le programme de regroupement se conjuguera avec ceux du paysannat indigène, des centres administratifs de chefferie, des centres de négoce, et des habitations en matériaux durables.
- 2° Les obstacles au regroupement n'ont rien d'insurmontable, quoi qu'il paraisse de prime abord...
- 3° Le programme de regroupement doit être échelonné sur plusieurs dizaines d'années et devra être amorcé par un petit nombre d'expériences, qui seront ensuite multipliées selon un plan préétabli, de façon à doter le pays d'un ensemble de villages susceptibles, par le rayonnement de l'exemple et avec l'aide d'une propagande intense, de faire tâche d'huile et de se multiplier.
- 4° Le regroupement sera étroitement coordonné avec le paysannat indigène... Le regroupement coïncidera avec une redistribution équitable des terres de culture et de pâturage, rendant possible l'instauration de parcs communaux et l'obligation de faire paître le bétail en un seul troupeau...
- 5° Le plan de réalisation, précédé de l'étude minutieuse des conditions locales ... comportera une première phase expérimentale, portant sur le regroupement des habitants d'une colline par territoire. Chaque expérience de regroupement s'inspirera d'une double nécessité fondamentale: l'existence d'eau potable et la possibilité aisée de l'approvisionnement en vivres...

Le schéma de déplacement tiendra compte de la nécessité d'assurer immédiatement aux populations le gîte et la nourriture; à cette fin, on constituera, s'il le faut, des stocks de vivres qui compenseront l'insuffisance de la récolte faite sur le nouveau...; à cette fin, le travail sera réparti de façon que des équipes travaillent les uns aux champs anciens, d'autres aux champs nouveaux, d'autres aux constructions.

Les habitants de la nouvelle agglomération seront exemptés de tout impôt pendant un an ou deux...

- 6° Cette première phase ira de pair avec un immense effort de propagande, la colline expérimentale devant devenir, dans chaque territoire, un centre d'attraction.
- 7° La propagande fondée sur les premières réalisations préparera la seconde phase, au cours de laquelle le programme sera méthodiquement étendu à plusieurs colonies, dans les différentes chefferies. A cette fin, il importera que les premiers groupements soient effectués dans les meilleures conditions de réussite (pp 17-20).

B. Politique de la main-d'oeuvre

Une série de dispositions légales régissent la politique de la main-d'oeuvre:

- 1° Le décret du 16 mars 1922, dénommé "décret sur le contrat de travail" s'applique à tous les types de contrat de louage de services, à l'exception des agents de l'Etat qui jouissent d'un statut propre. Ce décret consacre la liberté des conventions, tout en y apportant certaines limitations, telles celle relative à la durée du contrat qui ne peut excéder trois ans et celles découlant de l'ordre public.
- 2° L'ordonnance législative n° 32/ A.I.M.O. du 17 mars 1946 instaure l'organisation professionnelle indigène et régleme notamment les syndicats professionnels indigènes, les comités locaux de travailleurs, les commissions du travail et du progrès social indigènes et les conflits collectifs de travail.
- 3° Le décret du 15 juin 1921 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs, rendu exécutoire au Ruanda-Urundi par l'ordonnance N° 45 du 13 novembre 1926, confère aux autorités locales le pouvoir de prescrire les mesures propres à assurer la sécurité et l'hygiène de la main-d'oeuvre;
- 4° Le décret du 1er août 1949, relatif aux accidents de travail et aux maladies professionnelles, régleme la réparation des dommages qui en résultent pour les travailleurs indigènes.

Cette réglementation concerne principalement le marché intérieur du travail. Toutefois, la politique de la main-d'oeuvre est centrée sur le marché extérieur et l'émigration.

S'agissant du marché extérieur du travail, la main-d'oeuvre rwandaise est essentiellement exportée au Zaïre, dans les plantations du Kivu et dans les mines du Shaba.

Néanmoins l'acclimatation des travailleurs rwandais, surtout dans les mines, soulèvera des problèmes particuliers. En effet, les conditions de départ ne les préparaient pas à des dépenses d'énergie aussi exigeantes que celles requises dans l'industrie en général, et, dans l'industrie minière en particulier. Sobrement, sinon insuffisamment alimenté, le travailleur rwandais présente des conditions physiques et sanitaires déficientes par rapport à son homologue Zaïrois. Dès lors, les autorités vont soumettre les travailleurs rwandais à un régime préliminaire d'internat qui dure, généralement, six mois et au cours duquel, ils reçoivent une alimentation quantitativement et qualitativement renforcée. Les résultats seront tels que bien nourri le travailleur rwandais donnera un rendement et une discipline supérieurs à ceux de son homologue zaïrois.

Un autre handicap à l'exportation de la main - d'oeuvre rwandaise sera son manque de formation professionnelle et, donc, de qualification.

Par contre, vers l'Afrique de l'Est, l'émigration sera volontaire et non organisée. Il n'en reste pas moins vrai qu'elle sera plus importante que celle qui est organisée par les autorités belges vers le Zaïre.

Tableau = Émigration de la main-d'oeuvre rwandaise vers le Zaïre et l'Afrique de l'Est de 1935 à 1949

Année	Zaïre	Afrique de l'Est
1935	2.358	24.118
1936	3.501	20.949
1937	2.988	25.734
1938	4.522	24.202
1939	4.993	10.763
1940	4.790	22.384
1941	3.691	13.000
1942	2.670	17.770
1943	5.919	16.908
1944	4.437	6.441
1945	10.505	4.784
1946	9.287	10.241
1947	10.862	8.647
1948	13.391	7.504
1949	10.992	11.053

Source: Plan Décennal pp 39-40

C. Hydraulique rurale et urbaine

Autour de l'eau gravitent les problèmes fondamentaux qui déterminent le développement du continent africain. Cette constatation, qui s'applique également au Rwanda, est en bonne place dans le Plan Décennal qui s'assigne comme but d'alimenter les agglomérations en eau potable, de créer des points d'eau là où ils font défaut et d'améliorer les conditions du prélèvement de l'eau en milieu coutumier.

Les principaux objectifs à atteindre peuvent, par ordre d'importance, se résumer comme suit:

- Connaissance d'écologie en tous ses caractères et du cycle hydrologique dans tous ses éléments, afin d'augmenter l'infiltration;
- Etude de l'hydrologie en vue de tirer parti des nappes et d'assurer leur préservation et leur renforcement;
- Equipement en eau potable des agglomérations dans le but de réduire le temps consacré aux prélèvements d'eau, d'en améliorer la qualité et d'assurer l'hygiène indispensable;
- Amélioration des conditions de prélèvement d'eau en milieu coutumier
L'éparpillement de la population rurale implique que les prélèvements sont effectués aux points de captage. Lorsque les circonstances s'y prêtent, on pourra cependant envisager l'établissement de petites adductions amenant l'eau à proximité plus immédiate des habitations;
- Approvisionnement en eau des régions qui en sont totalement ou partiellement dépourvues afin d'en permettre la réoccupation humaine et d'amender les conditions d'abreuvement du bétail;
- Assèchement des marais de manière à favoriser le renforcement des nappes et à accroître en même temps les superficies cultivables;
- Accroissement des superficies cultivables par irrigation;
- Lutte organisée et généralisée contre l'assèchement.

Cet important programme est le point de départ de toutes les adductions d'eau et des travaux de génie rural qu'on observe dans le pays.

.../...

D. Santé et Enseignement

I. Santé

Le programme décennal ne vise que les formations gouvernementales. Il répond aux objectifs suivants:

- a) Anénagement, extension et multiplication des formations sanitaires
En ce qui concerne le Rwanda, il était prévu l'agrandissement de l'hôpital pour indigènes et la construction d'un nouvel hôpital pour européens et asiatiques à Butare; la création de deux nouveaux hôpitaux à Kigali, l'un pour indigènes, l'autre pour européens et asiatiques; l'installation de deux hôpitaux ruraux dans chaque territoire; la construction de dispensaires ruraux, de façon que chacun d'eux desserve un rayon d'au maximum 10 Km
- b) Intensification de l'action protectrice de la mère et de l'enfant
 - par l'adaptation des maternités existantes aux besoins nouveaux;
 - par la création de maternités dans les nouvelles formations;
 - par la multiplication du nombre des consultations de nourrissons
 - par l'organisation de consultations prénatales dans les hôpitaux et dispensaires disposant de personnel européen;
 - par l'installation de centres de pédiatrie dans les cités indigènes;
- c) Construction d'un sanatorium pour tuberculeux à Rwamagana et d'une léproserie;
- d) Intensification de la lutte pour l'assainissement du pays, par l'organisation de campagnes massives de déparasitation, de quininisation et de dépistage de la tuberculose;
- e) Mise à la disposition de chaque hôpital d'une ambulance destinée à assurer le transport rapide des malades graves des dispensaires
- f) Construction d'un nouveau laboratoire médical à Butare.

II. Enseignement

1) Enseignement pour garçons

La préoccupation des autorités administrantes est de créer progressivement une classe moyenne à "élite artisanale". Ainsi, l'enseignement tendra désormais à l'édification d'une société équilibrée au sein de laquelle sera entretenue et renforcée la mentalité agricole et pastorale de la masse, mais où se formeront un nombre croissant d'artisans et d'hommes de métier susceptibles de vivifier l'économie "indigène" (sic). Dans le même temps, devra se développer l'élite de formation intellectuelle dont le contact avec les couches inférieures sera soigneusement maintenu à tous les échelons.

C'est en partant de ces principes qu'a été élaboré le programme décennal.

a) L'enseignement a un double but:

- préparer l'indigène de la masse à contribuer, dans son milieu, à servir utilement les intérêts de la communauté, en même temps que les siens propres.
- sélectionner les éléments susceptibles de constituer une élite professionnelle, agricole et intellectuelle. Cet enseignement comportera comme dans le passé deux échelons: le premier degré, à programme unique et de conception élémentaire et le second, dont le programme fera l'objet d'une diversification nouvelle. Le second degré est scindé en deux catégories: le degré agricole, dit ordinaire, et le degré de sélection. Le degré ordinaire préparera les enfants à l'existence qu'ils sont appelés à mener dans le milieu contumier. Il vise notamment à diffuser les notions d'agriculture améliorée de façon à constituer le premier stade d'un enseignement agricole ultérieurement approfondi et profondément généralisé. Le deuxième degré sélectionné vise surtout à la formation générale de l'élève, qu'il préparera aux diverses catégories d'enseignement postprimaire spécialisé et d'enseignement secondaire.

Tout en entretenant la mentalité agricole dont doit être imprégnée la future élite afin que soient évitées les ruptures sociales, l'école primaire sélectionnée devra surtout développer la faculté de raisonnement et initier l'élève à la pratique de la langue française.

- b) L'enseignement primaire est complété par des formations destinées à valoriser les connaissances de certains éléments qui sont ou trop âgés ou trop peu doués pour être admis à l'école secondaire. Il s'agit notamment du centre d'apprentissage pédagogique, de l'école d'auxiliaires, de l'atelier d'apprentissage artisanal et du chantier routier.

Les diplômés de ces diverses formations postprimaires feront la transition entre la masse et l'élite issue des écoles secondaires et de l'enseignement supérieur.

- c) L'enseignement secondaire fait suite au deuxième degré primaire sélectionné. Il comprend:

- des écoles spécialisées de sélection, telles celles de moniteurs de l'enseignement, de moniteurs agricoles, d'aides-infirmiers, de télégraphistes, ainsi que l'école moyenne préparant aux professions d'employés de bureau subalternes.
- l'école secondaire proprement dite, soit latine, soit moderne-scientifique, s'étendant sur 6 années d'études réparties en 2 cycles de 3 années chacun.
- les écoles professionnelles.

- d) L'enseignement supérieur, dont la création est envisagée, sera réservé à une élite strictement sélectionnée

2) Enseignement pour filles

L'enseignement pour filles a comme préoccupation de rattraper le retard considérable des filles dans le domaine de l'éducation.

Il comporte également un enseignement pour la masse et un enseignement de sélection.

L'enseignement général pour la masse comporte: des écoles gardiennes et préprimaires, des écoles primaires du premier degré et des écoles primaires du deuxième degré. L'enseignement spécialisé pour la masse compte des écoles ménagères primaires, des centres d'apprentissage pédagogique, des écoles d'aides-accoucheuses et des centres de formation de monitrices sociales.

L'enseignement général de sélection correspond aux classes de sixième préparatoire, tandis que l'enseignement spécialisé de sélection comporte, au titre d'enseignement secondaire, les écoles moyennes ménagères et les écoles de monitrices.

III Action sociale et culturelle

L'action sociale et culturelle est conçue au niveau de la presse, de la radio, du cinéma, du théâtre, des sports, des bibliothèques, des cercles pour évolués, des foyers sociaux, des hospices et orphelinats et de divers organismes sociaux (FOJULAC, COJUBAC, CADULAC, etc...).

Section II : Le développement des services publics

§ 1 Les transports

A. Les transports par route

Au démarrage du Plan Décennal, les autorités belges admettent qu'avec ses 7805 Km de routes, le Rwanda et le Burundi possèdent le réseau intérieur le plus dense de l'Afrique Centrale.

.../...

Néanmoins, l'aspect le plus important est que, d'une part, ce réseau n'a pas les caractéristiques des voies modernes, et que, d'autre part, le Rwanda souffre de son enclavement et de son éloignement de la mer.

A cette époque, les voies de sortie du Rwanda sont : Cyangugu (vers Matadi), Gisenyi (vers Matadi), Kagitumba (vers Mombasa) et Bujumbura (vers Dar-es-Salaam) :

- a) Axe Kigali-Butare-Bujumbura-Kigoma-Dar-es-Salaam = 1.759Km
- b) Axe Kigali-Butare-Cyangugu-Bukavu-Kisangani-Bandaka-Kinshasa-Matadi = 2.863Km
- c) Axe Kigali-Gisenyi-Goma-Walikale-Kisangani-Bandaka-Kinshasa-Matadi = 2.920Km
- d) Axe Kigali-Butare-Cyangugu-Bukavu-Kindu-Lusambo-Kananga-Kikwit-Kinshasa-Matadi = 3291Km
- e) Axe Kigali-Kagitumba-Masaka-Kampala-Mombasa = 1765Km

B. Les transports par eau

Le Rwanda ne possédant aucune rivière navigable, les transports par eau ne concernent que les ports du Lac Kivu c-à-d Gisenyi et Kibuye.

Concernant le port de Gisenyi, le Plan Décennal dit ceci : "... situé dans une baie bien abritée dont la rive offre de grandes facilités pour la création d'installations portuaires, (il) est appelé à se développer et à absorber le trafic du petit port de Goma, situé à 7 Km à l'Ouest; l'extension de Goma est bloquée par des rives abruptes et des collines de laves escarpées" (p.264).

S'agissant du port de Kibuye, le Plan dit : "Ce petit port, également bien abrité, est dépourvu de toute installation définitive. Son trafic est encore faible : 222 tonnes en 1943, 317 tonnes en 1949. Kibuye sera prochainement érigé en chef-lieu de territoire. Il connaîtra un certain accroissement du trafic. Il faut cependant prévoir qu'en raison de la faible distance de Kibuye à Costermansville (i-e-Bukavu) et de Kibuye à Gisenyi ... Une partie du trafic de transit empruntera plutôt la route pour éviter les transbordements (p. 265).

C) Les transports par air

Au démarrage du Plan Décennal, le Rwanda abrite un seul aéroport digne de ce nom (celui de Kanombe), mais qui ne lui appartient pas puisqu'il a été construit et qu'il est entretenu par la Province de Bukavu où un terrain suffisamment étendu n'avait pu être trouvé à proximité.

L'aéroport de Kigali n'a qu'une piste gravellée de 1.247 mètres de long sur 30 mètres de large.

Le Rwanda est donc desservi essentiellement par route jusqu'à Bujumbura où l'on peut prendre l'avion.

Au cours du Plan Décennal, il est prévu d'aménager l'aéroport de Kigali en classe G 6 (1.425 m de long) et de construire un aéroport à Butare de classe G 6 (1500m de long).

§ 2 L'Urbanisme

Contrairement au Congo belge (Zaïre) où le décret du 21 février 1949 régit l'urbanisme, il n'existe pas de législation sur l'urbanisme au Rwanda qui n'a d'ailleurs pas de villes à l'époque du Plan Décennal.

Toutefois, une enquête fut confiée à un architecte urbaniste pour réaliser une étude préliminaire à l'établissement des plans généraux d'aménagements des centres de Butare, Cyangugu et Gisenyi.

I. Statistique de la population urbaine

Localité	Européens		Asiatiques		Indigènes	
	1938	1949	1938	1949	1938	1949
Astrida	62	234(1)	42	135	220	1850
Kisenyi	45	136	14	112	328	1460
Kigali	63	104	68	79	1215	2200
Cyangugu	14	97	43(2)	62(2)	261	350
Nyanza	31	56	76	96	994	600

(1) Ce chiffre ne comprend pas la population du Pensionnat S^t Jean (83 enfant européens)

(2) Les asiatiques habitent à Kanombe

Source=Plan Décennal p.282

Localité	Avant 1940	En 1949
Kisenyi	4 Ha, 67 a, 31 Ca 8 parcelles	28 Ha, 86 a, 040 Ca 139 parcelles
Shangugu	2 Ha, 20 a 1 parcelle	44 Ha, 02A, 930 Ca 48 Ha
Astrida	3Ha, 47 a, 92 Ca 26 parcelles	17 Ha, 71 a, 630 Ca 73 parcelles

III Programme décennal

Le programme décennal ne concerne que les centres, objet de l'enquête c.à.d. Astrida, Kisenyi et Shangugu. Apparemment donc, Kigali n'a pas d'intérêt particulier à l'époque du démarrage du Plan Décennal.

Voici ce que dit le Plan sur chacun de ces 3 centres (PP 284-285).

a) Astrida(BUTARE)

Géographiquement située au point central des communications routières du Ruanda-Urundi, la jeune cité d'Astrida est, à une altitude de plus de 1700 mètres, le carrefour de quatre grands axes de communication.

Dans un site constitué de vallonnements doux, le choix des terrains pour l'évolution de la ville doit être fait avec prudence.

Elle paraît, en plus de sa fonction économique de point de passage obligé, destinée à devenir une cité scientifique. L'une des plus remarquables institutions scolaires de l'Afrique Centrale, le Groupe Scolaire d'Astrida, y a son siège...

Les laboratoires de l'IRSAC (aujourd'hui INRS) s'érigent à Astrida. Demain, ce seront le centre vétérinaire et l'institut universitaire qui couronnera la formation des diplômés du Groupe Scolaire.

.../...

Le programme en ce domaine tend simplement à couvrir les besoins intérieurs et à constituer de suffisantes réserves de vivres stockés pour prévenir les famines. L'exportation de produits vivriers n'est qu'un objectif secondaire et ne concerne que les excédents éventuels résultant d'une bonne récolte et les vivres stockés lors de leur remplacement par des produits frais.

C'est en fonction de ces considérations préliminaires que le Plan Décennal aborde le problème de l'équipement et de la gestion des installations d'entreposage et de conservation.

L'équipement du pays en hangars de stockage est une première mesure qui tend à protéger les populations contre les famines et les disettes. Elle n'est cependant pas suffisante et doit être complétée par la constitution de réserves de semences en milieu rural. Dans ce but, des constructions de petite capacité seront érigées dans les chefferies et sous chefferies: greniers collectifs qui mettront les semences à l'abri des déprédations d'insectes tout en forçant le paysan à ne pas épuiser ses réserves par une consommation irrationnelle.

Pour l'ensemble du Rwanda-Urundi, il était prévu la construction d'une réserve de 4000 T à Bujumbura.

II. Entrepôts

A côté des silos, le Plan Décennal prévoit la construction des entrepôts de marchandises et produits pour le Service des Douanes, ainsi que des magasins des compagnies de transport, notamment l'OTRACO.

III. Installations frigorifiques

Le Rwanda souffrant d'une surcharge de bétail, le Plan Décennal prévoit non seulement la réscription de cet excédent, mais également du croît annuel, compte tenu de la sous-consommation intérieure.

Afin d'assurer l'élimination du cheptel en surplus, il fut d'abord envisagé de créer une chaîne de froid s'échelonnant sur les voies d'exportation possibles; mais des études approfondies modifièrent l'aspect du problème. Il apparut, en effet, qu'en raison de l'insuffisance de protéines animales dont souffre la population, il s'indiquait plutôt de stimuler, dans toute la mesure du possible, la consommation intérieure de viande.

Par contre un organisme coopératif pour le traitement industriel de la viande est prévu. Une seule chaîne de froid était prévue à Bujumbura.

IV. Tankage et distribution des produits pétroliers

Les transports intérieurs du Rwanda devant être assurés uniquement par route, l'approvisionnement en carburants et leur coût sont ressentis comme d'une importance primordiale.

Mais le Plan prévoit que le transport, le tankage et la distribution des produits pétroliers seront assurés par des groupes privés.

SECTION III = Le développement de la production végétale et animale

§ 1 La production végétale

Les auteurs du Plan Décennal pensent que la réalisation d'un programme agricole d'envergure n'est possible au Rwanda que si l'on observe strictement les prescrits suivants:

- a) La fertilité est en cours d'évolution régressive parce que la charge de la terre est trop lourde. Il faut donc remédier à la surpopulation humaine et à l'overstocking;

4. Amélioration de l'élevage et étude des problèmes zootechniques.

Le programme comporte les points suivants :

- amélioration des pâturages et alimentation du bétail;
- sélection des races de bétail indigène;
- essais d'acclimatation de divers types de bétail;
- recherches sur les produits laitiers ou dérivés;

5. Recherche des gîtes agricoles et détermination des régions écologiques naturelles.

Les points suivants sont inscrits au programme:

- prospection des sols;
- étude des caractères pédologiques;
- renforcement du réseau d'écoclimatologie;
- organisation d'expériences de planning agricole et mise en valeur de régions peu peuplées.

6. Problèmes forestiers.

Dans un pays de montagnes, où les forêts naturelles n'existent plus qu'à l'état de vestige, où le bois d'oeuvre et de chauffage est rare, où les feux de brousse dénudent des crêtes montagneuses qui devraient être boisées, le plan prévoit un vaste programme de reboisement anti-érosif, hydrologique, économique et climatique.

Afin d'unifier les méthodes de travail et d'amplifier les recherches forestières systématiques, le programme prévoit la création d'une station forestière de l'INEAC qui comprendra :

- l'arborétum d'Astrida (Butare);
- une superficie de 400 ha au Mont HUYE;
- un bloc à délimiter dans la forêt de la Crête Congo-Nil (Zaïre).

Il incombera au servi forestier d'appliquer dans le pays les principes qui auront été établis par l'INEAC.

Section VI: Les moyens de réalisation.

Le total des dépenses d'investissement et des dépenses récurrentes sur la période du Plan s'élèvent à 4.245.480.000 francs belges (1949) dont
2.770.280.000 francs belges à charge exclusive du Trésor du Rwanda-Urundi.

Chapitre II - Le Plan Intérimaire d'Urgence

1966 - 1970

Ce chapitre s'inspirera du document intitulé : "Rapport d'exécution du Premier Plan quinquenal de Développement Economique et Social 1966-1970", réalisé en 1971 par le Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement.

Section 1 = Etudes sectorielles

§1 Agriculture

A. Recherche

1. Recommandations du Plan

- créer un comité national de la recherche
- orienter la recherche vers les travaux à rentabilité rapide
- améliorer la diffusion des résultats de recherche.

2. Objectifs

- passer de 17 à 22 spécialistes
- associer les nationaux à la recherche

3. Investissements prévus

225 millions réévalués

4. Résultats

A l'exception du comité national de la recherche, tous les autres objectifs ont été atteints d'une façon satisfaisante.

B. Cultures vivrières

1. Recommandations du Plan

- amélioration des rendements (semences sélectionnées, diffusion de l'outillage, encadrement et formation);
- amélioration qualitative de la ration (culture du riz, canne, arachides, soja et plantation de vergers familiaux);
- valorisation du capital bananier;
- organisation de la commercialisation;

2. Objectifs

Porter le taux de croissance de la production vivrière à 5% par an soit une augmentation de 3%.

3. Investissements prévus (réévalués)

- Diffusion de semences sélectionnées = 45 millions
- Diffusion du petit outillage = 15,2 millions
- Arbres fruitiers = 15,2 millions

4. Résultats

L'objectif global du taux de croissance de la production vivrière a été atteint. En effet, de 1965 à 1970, l'augmentation a été de 24% (soit 4,7% par an en moyenne). Dans le même temps, les superficies cultivées ont augmenté de 50%; ce qui renseigne une baisse des rendements.

- Le programme des semences sélectionnées s'est déroulé normalement
- Le programme de diffusion du petit outillage n'a pas trouvé de financement.
- La diversification de la production a été amorcée.

.../...

2. Résultats

a) Paysannats

L'objectif général a été atteint, puisqu'on comptait au 31 décembre 1970, 34.155 familles installées dans les paysannats.

Coût = 670 millions réévalués

b) Projets nécessitant des travaux de génie rural

Seule la première phase du drainage de la Nyabugogo (450 Ha) était achvée en 1970. Les investissements se sont élevés à 97 millions (aide belge et chinoise)

c) Dossiers hydrauliques des grands marais

- Aide française:

- étude de factibilité portant sur 13.000 Ha
- coût = 38,8 millions

- Aide Belge et Minagri:

- étude de l'aménagement de la Lukunguri = 330 Ha
- coût = 17 millions (non utilisés)

- Minagri et Association française des Volontaires du Progrès

- étude et aménagement de la Sebeya-Kagera
- coût = 4,5 millions

d) Aménagement de petits marais

- Aide française:

- Mise en valeur et aménagement de 900 hectares de petits marais en Préfecture de Gitarama et Butare
- Coût = 20 millions

- L'opération s'est soldée par un échec, les marais s'étant asséchés.

- Budget national et investissement-travaux:

- culture maraîchère dans le marais Bishenyi
- coût = 0,5 millions

- Self help américain :

- Drainage des marais Cyohoha - Ruberi
- Coût = 0,6 millions

E. Conservation des sols et reboisement

1. Conservation des sols et développement régional

a) Prévisions = 244,6 millions réévalués

b) Résultats = 723 millions réévalués

2. Reboisement

a) Recommandations du Plan = 130 millions réévalués

- restaurer et enrichir les boisements existants
- créer des boisements nouveaux pour atteindre 1.600 Ha/an
- instituer une taxe de reboisement (40Fr par homme adulte valide)
- adapter et imposer des disciplines réglementaires
- encourager les petites implantations individuelles
- sensibiliser la population aux problèmes forestiers

b) Résultats

- Régression de la forêt naturelle et des boisements communaux
- Mise en route d'un projet d'extension et de restauration des boisements communaux = 85 Ha financés par la Belgique
- création de la coopérative sylvo-agricole de Gisovu (Kibuye) en 1968

3. Hydraulique rurale et études hydrauliques

a) Recommandations du Plan = 35 millions réévalués

- restauration et amélioration des réseaux existants
- assurer une meilleure exploitation

b) Résultats

- Le FED et la Belgique ont financé les programme d'hydraulique rurale, notamment dans l'Icyanya, zone pyrèthre, Rusumo, Mayaga - Bugesera;
- Participation au projet hydrométéorologique du bassin du Nil
- Participation au projet régional du bassin de la Kagera;

§ 2. Elevage

1. Recommandations du Plan

- amélioration de l'état sanitaire du cheptel
- utilisation de reproducteurs sélectionnés
- valorisation des produits
- renforcement de l'encadrement

2. Résultats

- Remise en état de dipping-tanks
- Centres de multiplication de géniteurs à Keru et à Rusumo
- Centres vétérinaires à Kicukiro et à Mugina
- Ranch d'embouche au Mutara
- Aviculture
- Ferme laiterie de Rubirizi

§ 3. Mines

1. Recommandations du Plan

- Organisation législative et réglementaire
- Augmentation de la production
- Formation de cadres nationaux

Résultats

- Promulgation du code minier (loi du 30 janvier 1967)
- Etude Krupp dans la Kagera = étude et prospection minières
- Projet de recherches minières
- Formation de géologues et d'agents des mines
- Augmentation de la production: cassitérite (1965=1972 T; 1970 = 2.156 T); wolfram (1965 = 232 T; 1970 = 1004 T); Beryl (1965 = 89 T; 1970 = 307 T); colombo-tantalité (1965 = 23 T; 1970 = 34 T);

§ 4. Industrie et artisanat

1. Mise en place des conditions aptes à favoriser le développement industriel

a) Recommandations

- rechercher l'extension de l'aire industrielle
- coordination avec les Etats voisins
- priorité aux projets à effets économiques
- préférence aux industries à faible intensité de capital
- priorité aux petites industries
- adapter le code des investissements
- création d'un Institut de Développement Industriel
- création d'une Société Nationale d'Investissement ou d'une banque de développement
- installation de domaines industriels à Kigali, Butare et Gisenyi.

b) Résultats

- D'une façon générale, l'écart entre les prévisions du Plan et les opérations effectuées est net;
- Au niveau de la coopération régionale, on notera la création de la Tripartite Burundi-Rwanda-Zaïre
- Un expert ONUDI pour les petites industries et un bureau d'études et de programme industrielles ont été initiés
- Un banque de développement a été créée
- Un parc industriel a été aménagé (25 Ha);

2. Implantations d'industries nouvelles

a) Programme retenu:

- Valorisation de produits agricoles: usine à thé, usine à café, usine pyrèthre; huilerie arachide, atelier d'épuration de la cire, canne à sucre, tannerie, laiterie, abattoir.
- Industries de transformation: textile, habillement, industries alimentaires, peintures-verniss, charpentes-menuiseries métalliques, bois, briqueterie mécanique.

- Industries de base: liants volcaniques, gaz méthane

b) Résultats

Les projets programmés ont connu un début d'exécution durant la période du Plan.

3. Artisanat

a) Recommandations

- Créer un Office National des métiers
- Animer l'artisanat par des artisans de promotion artisanale
- Créer des centres de perfectionnement des métiers
- Améliorer la formation professionnelle
- Mettre en place un crédit à l'artisanat
- Recherches pour normalisation, débouchés, qualités
- Poursuivre les recherches de la mission chinoise.

b) Résultats

- Centre de perfectionnement pour forgerons à Nyabisindu (1970)
- Centres d'artisanat communaux à Nyanugali (menuiserie, briqueterie) et à Gishamvu (forge).
- CERAF et CRAFAG

§ 5: Services

1. Commerce intérieur

a) Recommandations

- passer de l'économie de rareté à l'économie d'échange
- régulariser les cours des produits vivriers
- assainir le commerce (contrôle des prix, amélioration du réseau commercial).

b) Résultats

- de 1965 à 1970, le volume des importations a augmenté de 60%
- renforcement de l'action de l'OBM par la mise en place de nouvelles coopératives
- extension de Trafipro
- constitution d'un stock de 500 tonnes de haricots par le BNR (1969)
- création des Magasins Généraux du Rwanda (Magarwa) en 1969
- Loi du 5 juillet 1967 et arrêté présidentiel du 28 mars 1968 sur le registre de commerce.

2. Transports

a) Recommandations

- modernisation des entreprises existantes
- implantation d'entreprises nouvelles
- organisation rationnelle de la régie des transports

b) Résultats

- Le parc automobile a connu un accroissement de 17% entre 1965 et 1970
- La Régie des Transports Publics (R.T.P.) a été réorganisée grâce à un prêt de 50 millions de la BNR
- Le transport aérien a acquis 8 appareils.

§ 6 Tourisme

1. Recommandations

- Créer un office du tourisme
- améliorer l'infrastructure touristique
- attirer une plus grande clientèle

2. Résultats

- un bureau du tourisme a été créé à Gisenyi
- de nouveaux hôtels ont été construits = hôtel des Diplomates (1970), hôtel Kiyovu (1970), Mote (1969), réaménagements des guest-houses de Gabiro et Kibuye, foyer de la Charité de Remera.
- achats de mini-bus
- achat d'une vedette sur le lac Kivu
- publication d'un guide touristique

§ 7. Infrastructure routière

1. Recommandations

- permettre le désenclavement du Rwanda, en choisissant la voie prioritaire, compte tenu des coûts et des prévisions de trafic
- assurer l'entretien du réseau routier, compte tenu des moyens disponibles

2. Résultats

- De 1966 à 1970, le budget ordinaire a dépensé 126,5 millions pour l'entretien des routes.
- Le Programme des Nations Unies pour le Développement a, en 1970, accepté de financer une étude sur l'entretien et l'amélioration du réseau routier
- Le Budget de Développement a dépensé 25,5 millions au titre du Fonds routier "grosses réparations".
- La construction de la route Kigali-Gatuna a fait l'objet d'un emprunt auprès de la Banque Mondiale (BIRD) pour 930 millions, remboursables de 1980 à 2020.
- Le FED a financé une étude sur l'aménagement de la route Cyangugu-Dendeki (étude Socotra)
- Les études concernant le pont de Gatumba ont été effectuées sur financement du FED (études Socotra et Electroconsult)
- L'Allemagne a consenti un prêt de 3 millions de deutsch mark pour la construction du pont de Rusumo
- L'étude de la route Kigali-Butere-frontière du Burundi a été financée par le FED (bureau Keppeler, expertise Electroconsult)
- D'autres réalisations ont porté sur un montant de ± 50 millions FR

§ 8 Aéronautique et météorologie

1. Programme

a) infrastructure aéronautique

- aéroport de Kanombe = boeing 707 (200 millions d'investissement)
- autres pistes = 12,3 millions

b) équipement = 30 millions

2. Résultats

- De 1966 à 1970, l'aménagement de l'aéroport de Kanombe a coûté 210 millions FR (aide belge) sur un total de 500 millions. Il est accessible aux boeings 707 depuis juillet 1968.
- Les dépenses sur les aéroports intérieurs se sont élevées à 35 millions.
- un émetteur 10 KW, récepteur et télétype pour le circuit RTTY du RSFTA Kigali-Nairobi a été installé en 1970
- Le réseau intérieur a été amélioré par l'installation de l'équipement B.L.U. (Bande latérale unique) sur les aéroports intérieurs pour permettre une liaison en étoile avec Kigali.
- Enfin le Service Météorologique a été organisé et un programme de formation élaboré.

§ 9 Energie

1. Recommandations

- Négocier avec le Zaïre un accord pour l'utilisation de la Rusizi
- Réaliser l'interconnexion des centrales de Mururu et Ntaruka
- Compléter l'infrastructure énergétique par la réalisation de lignes MT (30Kv)
- Améliorer et compléter le réseau de distribution

2. Résultats

- Les prévisions de consommation formalées par le Plan ne se sont pas révélées exactes, la croissance ayant été plus rapide que prévue pour la ville de Kigali, et moins rapide pour les autres secteurs, surtout pour les mines.
- Les discussions avec Forces de l'Est (SIFEL) ont abouti à un accord tripartite en 1970 pour l'exploitation en commun de la centrale de Mururu et la constitution d'une société multinationale chargée de l'étude du développement énergétique dans la région des grands lacs.

§ 10 Postes et télécommunications

1. Recommandations

a) Postes

- compléter l'infrastructure
- Rechercher les solutions économiques permettant à la population de bénéficier des services postaux

b) Télécommunications

- Réaliser le projet Philips d'une centrale téléphonique de 500 lignes à Kigali et de 4 centrales à Butare, Gisenyi, Cyangugu et Ruhengeri et le projet ATEA d'un réseau automatique téléphonique entre Kigali et Gitarama, Nyabisindu, Byumba, Kibungo, Gikongoro et Kibuye.
- Réaliser une liaison téléphonique directe entre Gisenyi et Goma, Bukavu et Cyangugu.

2. Résultats

a) Poste

- construction d'un bureau de poste à Gitarama
- Augmentation de boîtes postales à Kigali et à Butare

b) Télécommunications

- Le réseau intérieur a été exécuté comme prévu
- Les liaisons Kigali-Kampala et Kigali-Bujumbura ont été financées par les Pays-Bas et par le budget de développement.

.../...

§ 11 Santé et affaires sociales

1. Recommandations

- Développer la médecine préventive et l'intégration médico-sociale
- Améliorer le fonctionnement des hôpitaux et l'infrastructure hospitalière
- Améliorer la nutrition
- Observer l'évolution des problèmes sociaux les plus préoccupants
- Introduire des notions de santé dans l'enseignement général
- Adapter et orienter certaines institutions spécialisées
- Obtenir la participation de la population aux dépenses de santé

2. Résultats

- Augmentation du nombre de foyers sociaux
- Création de centres de santé à Kibirizi, Masaka, Butare et Kirinda
- Campagne de vaccination contre la tuberculose et la variole, financée par l'OMS-UNICEF.
- Modernisation des hôpitaux de Butare, de Ruhengeri et de Kigali; aménagements de locaux à Rwamagana, d'une pédiatrie à Gisenyi,
- Construction du Centre psychiatrique de Ndera

§ 12 Enseignement.

1. Recommandations

a) Enseignement primaire

- Maintenir les dépenses d'enseignement primaire à un niveau acceptable et supportable par la nation.
- Améliorer le rendement de l'enseignement primaire
- Rechercher des solutions à certains problèmes par l'enseignement post-primaire.

b) Enseignement secondaire

- Adapter la formation secondaire et technique aux besoins les plus urgents du pays
- Stabiliser les effectifs du cycle supérieur d'humanités
- Améliorer les conditions d'orientation des élèves
- Préparer la réforme des programmes
- Rechercher et mettre en oeuvre les solutions permettant de faire face à l'accroissement des effectifs des cycles d'orientation

c) Enseignement supérieur

- Limiter le nombre de facultés
- Limiter les objectifs à des activités post-secondaires (1er cycle)
- Restructurer les facultés
- Sélectionner les candidats
- Accueillir les étudiants des pays voisins
- Obtenir l'équivalence des diplômes
- Améliorer l'infrastructure

2. Résultats

a) Enseignement primaire

- augmentation des effectifs scolarisés (+ 24%), des maîtres et des classes.
- Création des CER/R et du CRAFAG (centre de formation rurale et artisanale de Gitarama).

b) Enseignement secondaire

- Progression moyenne de 4% par an des effectifs
- Construction du Collège Officiel de Kigali, du Collège inférieur de Runyombyi
- Extension des collèges de Kibeho, Byumba et Byimana
- Remise en état du Collège de Gisenyi.
- construction des Ecoles d'Infirmières de Rwamagana et de Kirinda
- Ouverture d'une école d'assistants médicaux à Kigali.

- Extension de l'Ecole d'Agriculture de Butare et de l'Ecole Technique de Kicukiro
- construction de l'Ecole technique féminine de Remera

c) Enseignement supérieur

- Augmentation des effectifs (1965 = 127; 1970 = 332) de l'UNR
- Ouverture de l'IPN

§ 13 Urbanisme et habitat

1. Recommandations

a) Urbanisme

- Adoption de plans directeurs
- densification et non extension spatiale
- priorité aux équipements collectifs sur les logements
- priorité au développement de Kigali

b) Habitat

- Préparer la coagulation urbaine
- Rechercher des méthodes simples d'amélioration de l'habitat rural
- Améliorer l'habitat urbain qualitativement et quantitativement

2. Résultats

a) Urbanisme

- Le Plan directeur de Kigali a été adopté en commission d'urbanisme, mais n'a fait l'objet d'aucun arrêté d'approbation
- Construction d'une station d'épuration des eaux d'une capacité de 80 m³/h.
- Asphaltage des rues et du marché de Kigali
- Construction des stades de Nyamirambo et de Gitarama

b) Habitat

- Construction de logements pour experts et fonctionnaires
- Construction de logements sociaux

§ 14 Infrastructure administrative et de souveraineté

1. Recommandations

- Mise en place progressive d'une infrastructure administrative et de souveraineté, compte tenu des charges récurrentes
- limiter les investissements publics au minimum
- inciter les administrations privés et étrangères à investir

2. Résultats

- Construction de la Présidence de la République (immeuble du MRND)
- Construction du Ministère du Commerce, des Mines et de l'Industrie (immeuble Miniplan)
- Construction du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
- Diverses infrastructures pour ± 100 millions
- Construction de la Deutsche Welle
- Construction d'ambassades et consulats

Section 2 = Etude synthétique

§ 1. Commerce Extérieur

1. Prévisions

a) Exportations

- Augmentation en valeur et à prix constants de 70% (hypothèse faible) à 107% (hypothèse forte)
- Les exportations représenteront de 13,6% à 15,9% du PIB global et de 28% à 31% du PIB monétaire
- Par habitant, les exportations s'évalueront de 6,6 à 8 dollars US

b) Importations

- Augmentation en valeur et à prix constants des importations de 49,8% (hypothèse faible) à 85,7% (hypothèse forte);
- Meilleure structure des importations
- Les importations représenteront 17 à 20% du PIB global et 35,2 à 39,8 du PIB monétaire;
- Par habitant, les importations s'évalueront de 8 à 10 dollars US.

2. Résultats

a) Exportations

- A prix constants, les exportations ont augmenté, entre 1965 et 1970, de 33% et, en volume, de 32%.
- Elles ont représenté 11,9% du PIB global et 25% du PIB monétaire
- Par habitant, elles ont été évaluées à 6,65% dollars US

b) Importations

- De 1967 à 1970, les importations ont connu une augmentation de 50%, soit, en moyenne, 10,5% par an. La part des biens de consommation a augmenté plus que celle des biens d'équipement
- En 1970, elles ont représenté 14% du Produit Intérieur Brut global et 29,3% du PIB monétaire
- Par habitant, la valeur des importations a représenté 7,8 dollars US;

c) Balance commerciale (en milliers de dollars U.S. d'après le FMI)

	1966	1967	1968	1969	1970
Exportations	12.936	14.817	16.134	15.043	24.582
FOB		(8.184)	(9.440)	(7.823)	(14.232)
dont café		(5.738)	(5.687)	(6.072)	(8.406)
minerais					
Importations					
FOB	- 15.432	- 14.989	- 17.218	- 17.534	- 22.588
Balance commerciale-	2.496	172	1.084	2.491	1.994

Source = Rapport d'exécution du Premier Plan p.60

N.B: L'amélioration de la balance commerciale en 1970 est due essentiellement à la récolte exceptionnelle de café.

.../...

§ 2 Monnaie et finances

1. Programme

a) Monnaie

- restriction du crédit
- austérité budgétaire
- contrôle et libération du commerce extérieur

b) Finances

- Rétablissement de l'équilibre budgétaire
- Dépayement d'excédents pour financer les investissements
- Restriction organique et effective des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement
- Amélioration de la fixalité actuelle
- Création d'impôts nouveaux
- Séparation entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement

2. Résultats

a) Monnaie (en millions FR)

au 31 décembre	: 1965	: 1966	: 1967	: 1968	: 1969	: 1970	: Augmentation
Circulation monétaire	: 1380,4	:	:	:	:	: 2.468,3	: + 78,8%
Avoirs bruts en devises	: 295,0	:	:	:	:	: 1.028,9	: + 248,8%
Crédits à l'Etat	: 679,9	:	:	:	:	: 1.138,2	: + 67,4%
Crédits au secteur privé	: 135,6	:	:	:	:	: 603,2	: + 344,8%
Dette intérieure	: 727,7	: 994,2	: 1251,1	: 1532,6	: 1780,4	: 1.729,1	: + 238 %
Dette extérieure (1)	:	:	:	:	:	:	:

Source = Rapport d'exécution du Premier Plan p. 61

(1) La dette publique extérieure (FMI exclus), très faible jusqu'en 1970 (moins de 500 millions FR) a brusquement augmenté au cours de cette année avec la souscription d'un emprunt de 930 millions FR auprès de la Banque Mondiale pour financement de la route Kigali-Gatuna.

b) Finances

Tableau 1) Résultats du Budget Ordinaire de 1966 à 1970 = en millions FR.

	Recettes	Dépenses	Solde
1966	1.170,7	1.424,1	- 253,4
1967	1.251,2	1.373,3	- 124,1
1968	1.322,6	1.507,1	- 184,5
1969	1.422,2	1.697,4	- 275,2
1970	1.943,6	1.756,7	+ 186,9

Source = Rapport d'exécution p. 61

Le résultat exceptionnel de 1970 est dû essentiellement à l'augmentation des droits de sortie sur le café!

Tableau 2) Ventilation des recettes publiques (en millions FR)

	1965		:	1970	
	Montant	%		Montant	%
Impôts personnel et sur les revenus	254,2	41,2	:	498,9	25,6
Recettes douanières	283,0	45,8	:	1.313,6	68,2
Recettes domaniales et administratives	80,5	13,0	:	131,1	6,2

Source = Rapport d'exécution p. 62

On constate que le financement du budget est de plus en plus assuré en grande partie pour les recettes douanières. Cette bonne politique permet d'alléger la pression fiscale. Le Plan prévoyait qu'elle devait se situer autour de 13% du PIB en 1970. En réalité, elle n'a été que de 8,6% du PIB, (en 1965, elle était de 7,6%). Cette situation est l'effet de la réforme monétaire de 1966.

Tableau 3) = Tableau des dépenses de fonctionnement par fonction.

Fonction	1965		1970	
	Valeur en millions	%	Valeur en millions	%
Souveraineté et gestion	385	50,4	840,8	47,9
Sociales	68	8,9	165,6	9,4
Formation	195	25,6	489,4	27,9
Infrastructure	74	9,7	163,8	9,3
Production	41	5,4	97,1	5,5
Total	763,0	100,	1.756,7	100

Source = Rapport d'exécution p. 64

Tableau 4) Dépenses d'investissement par fonction en 1970

Fonction	Montant en millions		%	Montant en millions	
Production	34,9	30,9	Dépenses de	43,4	38,5
Infrastructure économique	23,1	20,5	Dépenses pro-	69,4	61,5
Infrastructure administrative	54,8	48,6	pres		

§ 3 Réforme administrative

1. Recommandations

- Organisation de l'administration
- Statut, gestion et formation des fonctionnaires
- Sensibilisation des masses aux problèmes de développement

2. Résultats

a) au niveau de l'organisation administrative

- Création du Secrétariat d'Etat à la Fonction Publique et au Plan
- création de deux ministères délégués à la Présidence et chargés de la coordination, l'un des affaires économiques, financières et techniques; l'autre, des affaires politiques et administratives.

b) au niveau de la réforme administrative

- Commissions interministérielles pour l'étude du statut des agents de l'Etat
- Rapports Magnet, (France), Coussy (UNESCO), crémeux (CEA) et Pycke (Belgique).

§ 4 Effets sur le Produit Intérieur Brut

1. Prévisions du Plan

- Taux de croissance annuel moyen = +5%
- Taux de croissance du secteur primaire = + 3,8%
- Taux de croissance du secteur secondaire = + 12,1%
- Taux de croissance du secteur tertiaire
 - économique = + 10,3%
 - administratif = + 8%
- Régression de la part auto-consommée de 50% à 49%
- Meilleure répartition de la valeur ajoutée
- PIB par habitant • PIB brut = 50,8 dollars US
PIB monétaire = 26,0 dollars US

2. Résultats

- Le taux de croissance moyen annuel de 1967 à 1970 est de 12% en prix courants. Déduction faite de la hausse des prix (4,8% par an) et de l'accroissement démographique (2,8% par an) le taux réel est de 4,4 par an!
- Par secteur, le taux de croissance a été de 69,4% pour le primaire, de 7,7% pour le secondaire, 12,3% pour le tertiaire économique et 10,6% pour le tertiaire administratif.
- Par habitant, le PIB a été de 55,8 dollars US (brut) et de 26,6 dollars US (monétaire)
- La part auto-consommée a été estimée à 52% du PIB

§ 5 Investissements

1. Financement intérieur public

Les prévisions ont été réalisées à 73%

2. Financement public extérieur

.../...

	Prévisions		Réalizations	
			en millions	en %
Production	2.405,3		2.011,5	84
Infrastructure économique	1.147,4		472,0	41
Infrastructure sociale et admin.	1.329,0		968,5	73
TOTAL	4.881,7		3.452,0	70

Source = Rapport d'exécution 1969.

Chapitre III: Le Deuxième Plan de Développement Economique
Social et Culturel
Projet 1977-1981

Le Plan Intérimaire d'Urgence comportait, en réalité, deux programmes: le prioritaire 1966-1970 et le non prioritaire s'étendant jusqu'en 1972. Il n'a été fait mention que du programme 1966-1970, car il est le seul à avoir été exécuté.

Le Deuxième Plan couvrant la période 1977-1981, c'est logiquement dire qu'entre 1971 et 1976, le développement économique du Rwanda n'a été soumis à aucun cadre planifié. En réalité, à l'occasion de la première Table ronde des aides extérieures qui s'est tenue à Kigali en 1972 et au titre des programmes de coopération, une certaine planification a été élaborée et suivie. Par ailleurs, un programme triennal 1974-1977 a été mis sur pied pour pallier les carences du cadre institutionnel de planification.

Toutefois, il faut bien reconnaître qu'un plan relevant d'une décision essentiellement politique, il se ressent des événements politiques. C'est ainsi que le lourd climat politique intérieur tout observateur attentif pouvait observer dès 1968 (époque des exclusions politiques au sein du Parti au pouvoir) et dont l'aboutissement a été la proclamation du 5 juillet 1973 instituant la Deuxième République n'a pas permis le bon déroulement des travaux préparatoires du Deuxième Plan. De sorte que les avant-projet et projet de Plan n'avaient pas encore été approuvés lorsqu'intervint le salutaire avènement du Nouveau Régime, qui remit naturellement en cause ces documents et décida d'en préparer de nouveaux.

Durant cet intermède 1972-1976, le Rwanda a consenti un effort financier de 20 milliards de francs 1972 (90% de ce montant ont été consacrés au fonctionnement des institutions et 10% aux investissements proprement dits). L'aide extérieure, quant à elle, a contribué, durant la même période, pour un montant de 23 milliards de francs courants représentant en termes réels quelques 14 milliards de francs 1972 presque entièrement consacrés à des réalisations nouvelles.

Le texte qui suit respecte le schéma du document du Ministère du Plan, intitulé: "La planification au Rwanda. Le Plan 1977-1981 Abrégé".

Section I = Les quatre missions du Plan

1. Satisfaire les besoins alimentaires de la production
2. Promouvoir une meilleure utilisation des ressources humaines
3. Améliorer les conditions de vie individuelles et collectives
4. Améliorer la position du Rwanda vis-à-vis de l'extérieur

Section II = Objectifs sectoriels

§ 1 Le développement rural

1. Missions et objectifs du développement rural

Missions	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
IA. Satisfaire les besoins alimentaires de la population	IA ₁ Augmenter les disponibilités alimentaires	IA ₁₁ Augmenter les produits alimentaires
	IA ₂ Améliorer la qualité de la nutrition	IA ₁₂ Améliorer le stockage et la commercialisation
		IA ₂₁ Développer les productions "anti-insuffisance"
		IA ₂₂ Développer l'information et l'éducation nutritionnelles
IB. Promouvoir une meilleure utilisation des ressources humaines	IB ₁ Promouvoir une meilleure utilisation de la force de travail	IB ₁₁ Adapter terre et force de travail
		IB ₁₂ Améliorer la productivité du travail agricole
	IB ₂ Mobiliser toute la force de travail disponible	IB ₁₃ Améliorer le marché de l'emploi
		IB ₂₁ Créer et diversifier les emplois ruraux
		IB ₂₂ Développer la formation et l'encadrement
IC. Améliorer les conditions de vie individuelles et collectives	IC ₁ Améliorer les infrastructures en milieu rural	IC ₁₁ Développer les infrastructures économiques et financières
		IC ₁₂ Développer les infrastructures sociales
	IC ₂ Mise en place de structures de développement rural intégré	IC ₂₁ Renforcer les structures administratives
		IC ₂₂ Promouvoir des structures communautaires
		IC ₂₃ Promouvoir des offices régionaux de développement.
ID. Améliorer la position du Rwanda vis-à-vis de l'extérieur	ID ₁ Améliorer la balance commerciale et la balance des paiements	ID ₁₁ Développer les productions alimentaires de substitution
		ID ₁₂ Développer des productions pour l'exportation.

2. Les objectifs traduits en chiffres

- a) Accroissement des productions alimentaires et des cultures industrielles
 - production vivrière = taux de croissance annuelle = 5,7%
 - cultures industrielles = taux de croissance annuelle = 12%
 - production animale = taux de croissance annuelle = 14%
- b) Actions forestières = superficies additionnelles de 1977 à 1981
 - bois de chauffage = 100.000 Ha
 - bois d'oeuvre = 5.000 Ha
- c) Créations d'emplois = 10.000 en moyenne par an
- d) Augmentation du revenu des ruraux = 4,4% par an
Augmentation du revenu par tête pour les ruraux = 2,2% par an
- e) Encadrement de la jeunesse rurale assurée à 60%
- f) utilisation de la tourbe comme combustible industriel et commercial:
1.000.000 m³ par an en 1981
- g) Stockage des produits vivriers = 1 silo par commune et 10 silos régionaux en 1981
- h) Commercialisation = extension de l'action de l'OPROVIA sur tout le territoire pour la stabilisation des prix, un grossiste par Préfecture et un demi grossiste par centre important.

3. Moyens prioritaires et politique du développement rural

- a) Intensification et diversification de l'agriculture: modernisation des techniques culturale, lutte anti-érosive, jachères améliorantes, amélioration du matériel végétal, diversification de l'outillage, utilisation des engrais minéraux, etc...
- b) Formation, animation et encadrement = ruralisation de l'enseignement primaire, centres de formation post-scolaire, formation des adultes, vulgarisation agricole, organisation de l'encadrement.
- c) Réforme des structures rurales = réforme foncière, carte pédologique
- d) Création des infrastructures sociales et économiques au niveau des communes rurales = centres communaux de stage, planification des travaux communautaires
- e) Promotion de l'emploi = développement des petites et moyennes entreprises, choix des techniques
- f) Organisation de la commercialisation des produits agricoles = groupement et stockage des produits, organisation du transport en milieu rural (OPROVIA), création de centres communaux de distribution.

4. Stratégie du développement rural

a) Contenu des projets de développement rural

- intensification de l'agriculture
- promotion des activités artisanales
- création ou amélioration des infrastructures
- animation de la population

b) Organisation des projets de développement rural

Les projets doivent être en mesure de créer les conditions d'une prolongation de leur échéance. Il faut donc un organisme d'intervention, suffisamment souple et évolutif pour subir avec succès une redéfinition périodique de ses buts et objectifs. Ce principe trouve sa raison d'être dans la prise en charge par le mode rural de son propre développement.

La participation active de la population est donc indispensable. C'est la seule possibilité qui s'offre à l'opération de développement de devenir un processus permanent auto-entretenu.

§ 2 Le développement industriel, artisanal et minier

1. Les objectifs du développement industriel, artisanal et minier

Missions	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
A. Satisfaire les besoins alimentaires de la population	A ₁ Développer les industries agricoles et l'artisanat rural	A ₁₁ Valoriser les produits et sous-produits de l'agriculture A ₁₂ Développer les industries et l'artisanat de préparation des ressources pour l'agriculture
B. Promouvoir une meilleure utilisation des ressources humaines	B ₁ Favoriser la création d'entreprises industrielles et artisanales fortes consommatrices de main-d'oeuvre	B ₁₁ Favoriser l'emploi de techniques intermédiaires B ₁₂ Développer une industrie à haute intensité de main-d'oeuvre B ₁₃ Développer les industries créatrices d'emplois en aval et en amont B ₁₄ Promotion de l'artisanat
C. Améliorer les conditions de vie individuelles et collectives	C ₁ Distribution de revenus aux travailleurs C ₂ Production d'articles de première nécessité pour la population	
D. Améliorer la position du Rwanda vis-à-vis de l'extérieur	D ₁ Créer et développer des industries d'exportation et de substitution aux importations	D ₁₁ Développer l'exploitation minière D ₁₂ Développer l'industrie de substitution aux importations D ₁₃ Transformer sur place les produits agricoles et miniers exportables.

2. Les objectifs traduits en chiffres

- Mines et carrières = 8,2% par an
- Industrie alimentaire = 8,2% par an
- Artisanat alimentaire = 2,5% par an
- Industries textiles et des articles chaussants = 60% par an
- Industrie chimique = 28,5% par an
- Matériaux de construction = 67,5% par an
- Industries mécaniques et électriques = 12% par an
- Eau et électricité = 14,8% par an
- Bâtiments et travaux publics = 8,2% par an
- Total secteur secondaire = 7,1% (N.B. L'objectif conforme à la Déclaration de Lima est un minimum de 10% par an).

3. Les moyens à mettre en œuvre et politique de développement du secteur secondaire

A) Réformes institutionnelles

a) Création du Bureau de Promotion Industrielle

Son but sera de préparer des dossiers de projets dans les secteurs de production, de rechercher des promoteurs et de conseiller dans l'implantation, et la gestion des usines nouvelles.

b) Création d'une chambre des métiers

- ↪ assurer une animation du milieu artisanal
- former les artisans
- chercher des débouchés
- protéger la profession d'artisan

c) Création d'une école de techniques industrielles et formation des techniciens mineurs

But = Former des cadres moyens de l'industrie

d) Réorganisation de la gestion des sociétés industrielles à participation publique

- en confier la responsabilité à des spécialistes de la gestion des entreprises
- en centraliser la tutelle
- uniformiser leurs Conseils d'Administration
- assurer un meilleur contrôle

B) Politique fiscale et douanière

a) Révision du Code des Investissements

La loi du 4 mai 1964 portant Code des Investissements n'a pas donné jusqu'à présent les résultats escomptés. De plus, elle s'adresse uniquement aux investissements étrangers.

b) Protection douanière

Une modulation de certains droits de douane et fiscaux s'avère nécessaire pour protéger la petite et moyenne entreprise rwandaise.

C) Politique monétaire et du crédit

- a) La politique monétaire du Gouvernement pèse lourd dans la décision des investisseurs étrangers : transferts des bénéfices, rémunération des cadres expatriés, etc...;
- b) La politique du crédit aux entreprises peut limiter sensiblement le volume des capitaux à introduire dans le pays.
La création d'un fonds de garantie pour certaines catégories d'entreprises est décidée.

§ 3 Le développement du commerce et des services

1. Les objectifs du développement du commerce et des services

Missions	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
A. Satisfaire les besoins alimentaires de la population	A ₁ Améliorer la commercialisation des produits vivriers et animaux	A ₁₁ Mettre en oeuvre une politique d'assainissement et de renforcement des circuits, de commercialisation et le renforcement de l'OPROVIA. A ₁₂ Diversifier la gamme des produits alimentaires
B. Promouvoir une meilleure utilisation des ressources humaines	B ₁ Améliorer la qualité de l'emploi dans le secteur tertiaire	B ₁₁ Intensifier la formation du personnel dans tous les domaines de ce secteur B ₁₂ Rwandiser progressivement le commerce de gros et d'importation-exportation B ₁₃ Diversifier les emplois au rythme du développement des services
C. Améliorer les conditions de vie individuelles et collectives	C ₁ Stabilisation des prix compte tenu de l'évolution des revenus C ₂ Renforcer les moyens de télécommunications et les services postaux	C ₁₁ Renforcer le contrôle des prix des principaux produits de consommation courante dans un double but de protection du pouvoir d'achat des consommateurs et de garantie de prix rémunérateur des producteurs C ₁₂ Assurer la régularité de l'approvisionnement des produits indispensable à l'Economie Nationale et limiter la marge bénéficiaire dans le commerce de gros C ₁₃ Diversifier les emplois au rythme du développement des services C ₂₁ Améliorer les services de télécommunications interurbaines C ₂₂ Organiser et encourager le transport routier et urbain des privés.

.../...

Missions

Objectifs généraux

Objectifs spécifiques

Missions	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques		
E. Améliorer la position du Rwanda vis-à-vis de l'extérieur	E ₁ Renforcer les échanges avec les autres pays	E ₁₁ Acquérir une meilleure connaissance des marchés étrangers et faire connaître à l'extérieur les produits nationaux destinés à l'exportation		
		E ₁₂ Encourager l'accroissement du trafic aérien international		
		E ₁₃ Développer les transports routiers internationaux		
		E ₁₄ Créer des représentations commerciales et consulaires à l'étranger et développer les services de télécommunications avec les pays qui entretiennent des relations économiques étroites avec le nôtre.		
			E ₁₅ Adapter la politique touristique nationale aux conditions du marché régional (Zaïre-Kenya-Uganda-Rwanda-Burundi-Tanzanie).	
		E ₂ Améliorer notre balance commerciale	E ₂₁ Réduire les importations par l'augmentation de la production locale de substitution et par des mesures douanières appropriées	E ₂₂ Promouvoir les exportations
				- en diversifiant la gamme des produits exportés
				- en transformant certains produits avant l'exportation de façon à réduire le poids du produit tout en augmentant sa valeur
				- en développant les échanges intrafricains

.../...

2. Les objectifs traduits en chiffres (taux de croissance annuel des activités)

- Hôtels-restaurants = 16,3%
- Transports = 10,0%
- Communications = 11,5%
- Banques = 11,5%
- Assurances = 10,7%
- Locations = 9,2%
- Services aux entreprises = 12,9%
- Services aux ménages = 4,3%
- Santé = 6,0%
- Enseignement = 7,5%
- Commerce = 7,5%
- Droits et taxes sur importations = 2,3%

Total secteur tertiaire = 7,2%

3. Moyens à mettre en oeuvre et politique de développement

A. Amélioration de la commercialisation des produits vivriers

- a) Organisation de la commercialisation des produits vivriers et animaux
Coordination et intensification des activités de Trafipro et de l'Oprovia
- b) Diversification de la gamme des produits alimentaires commercialisés

B. Amélioration de la qualité de l'emploi dans le secteur tertiaire

- a) Intensification de la formation des cadres et du personnel des services
- b) Rvandisation progressive du commerce de gros et de l'import-export

C. Stabilisation des prix, compte tenu de l'évolution des revenus

- a) Renforcer le contrôle des prix des principaux produits de consommation courante
- b) Contrôler les prix de gros, la régularité des approvisionnements et l'état des stocks

D. Renforcement des échanges économiques avec les pays étrangers

- a) Mise en place d'un service d'information du commerce extérieur
- b) Encouragement du trafic aérien international
- c) Développement de liaisons avions cargo Kigali-Lusaka et Kigali-Libreville pour l'exportation de vivres frais
- d) Mise sur pied d'une politique de coopération interrégionale en matière de transport routier.
- e) Créer des représentations commerciales et consulaires à l'étranger

§ 4 Le développement des infrastructures

1. Les objectifs du développement des infrastructures

Missions	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
A. Satisfaire les besoins alimentaires de la population	A ₁ Désenclavement des régions agricoles du pays	A ₁₁ Développement et entretien des routes secondaires
B. Promouvoir une meilleure utilisation des ressources humaines	B ₁ Promouvoir l'utilisation de techniques intermédiaires pour la construction et l'entretien des routes	B ₁₁ Réorganiser et restructurer les services des Ponts et Chaussées pour une utilisation massive de main-d'oeuvre B ₁₂ Encourager effectivement les modes de construction routière utilisant un maximum d'emplois

b) Renforcer les services du marché du travail

A cet effet: - réviser la Code du Travail et le décret-loi sur la Sécurité Sociale
- mise en place d'une réglementation du travail et de tribunaux du travail.

Missions	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
B. Promouvoir une meilleure utilisation des ressources humaines	1 Adapter la formation aux structures de développement économique, social et culturel	11 Définir les priorités de l'enseignement en fonction de l'emploi 12 Egaliser les chances d'accès à l'enseignement et à la formation
	2 Rentabiliser les services de Santé	21 Améliorer la nutrition 22 Développer la médecine préventive et la médecine du travail
	3 Maîtriser la croissance démographique compte tenu des impératifs du développement	31 Renforcer la prise de conscience individuelle et collective du problème démographique 32 Promouvoir une action éducative et préventive de la croissance démographique
	4 Diffuser les missions de développement	41 Faire propager les consignes de développement et collecter leurs effets par des organisations politiques, administratives et techniques
	5 Animer la population	42 Privilégier la presse orale
		51 Former l'encadrement
		52 Développer les infrastructures socio-culturelles
		6 Dynamiser les services publics
	7 Organiser le marché du travail	62 Favoriser la formation continue
		63 Coordonner les services
		71 Analyser l'emploi
		72 Valoriser l'emploi
		73 Structurer l'emploi
C. Améliorer les conditions de vie individuelles et collectives	1 Promouvoir l'aide sociale	11 Protéger la famille 12 Soutenir l'entraide sociale dans la commune
	2 Encourager les sports, les loisirs et la culture au niveau communal	21 Contribuer au lancement des centres culturels 22 Soutenir les associations sportives
	3 Renforcer la sécurité du citoyen	31 Protéger la vie privée 32 Sécuriser la vie professionnelle
	D. Améliorer la position du Rwanda vis-à-vis de l'extérieur	1 Mettre en valeur l'origine culturelle nationale
2 Faire connaître le patrimoine artistique du pays		

- c) Intégrer les efforts d'éducation et de formation aux objectifs de production
- d) Améliorer la productivité, plus particulièrement dans le domaine agricole par l'encadrement et la formation rurale
- e) Promouvoir l'emploi salarié
- f) Développer le mouvement coopératif
- g) Développer la médecine de masse
- h) Mettre en place les structures de maîtrise de la croissance démographique
- i) Renforcer les services de la jeunesse pour sa participation au développement

.../...

2. Stratégie du développement social et administratif

Etant donné qu'une grande part des opérations dans ce domaine incombe à l'Etat, l'insuffisance des moyens budgétaires nécessite des choix entre plusieurs projets, compte tenu des priorités fixées par le Plan.

Ainsi, la préférence sera donnée aux projets sociaux et administratifs intégrés, intéressant notamment la réforme de l'enseignement la restructuration communale, la promotion du mouvement coopératif, la médecine de masse, la formation et l'éducation populaire. Le critère de base pour l'appréciation de la rentabilité est le coût-efficacité.

Section II : La réalisation du Plan

§ 1 Les performances attendues

1. La production intérieure brute (P.I.B.) croîtra à un rythme de 5,9% par an dont 7,8% pour la production commercialisée et 2,9% pour la production non commercialisée.
2. Le déficit du commerce extérieur passera de 5,5% de la Production Intérieure Brute à 3,3% de 1978 à 1981.
3. Le marché du travail pourvoira à environ 40.000 emplois nouveaux
4. L'amélioration du revenus par tête sera de 2,6%

§ 2 Le financement du Plan

Secteur	en millions				Affectations en %				Nature des ressources affectées en %			
	Etat	Ext.	Privé	Total	Etat	Ext.	Privé	Total	Etat	Extérieur	Privé	Total
1. Secteur primaire												
2. Secteur secondaire et tertiaire (sans le 3.)	86	2994	1081	4161	3,3	7,9	9,1	7,9	12,0	72,0	26,0	100,0
3. Enseignement, santé, affaires sociales	280	3207	3328	6810	10,7	8,4	27,9	13,0	14,1	47,1	48,8	100,0
	174	2316	-	12490	6,7	6,1	-	4,7	17,0	93,0	-	100,0
Total investissements des entreprises	540	8517	4404	13461	20,7	22,4	37,0	25,6	14,0	63,3	32,7	100,0
4. Infrastructures et investissements administratifs	1941	13156	-	15097	74,5	134,5	-	28,7	129	87,1	-	100,0
5. Investissements des ménages	-	-	17064	17064	-	-	159,4	113,6	-	-	100,0	100,0
Total investissements bruts 1 à 5	12481	21673	11468	35622	95,2	156,9	96,4	167,7	17,0	60,8	132,2	100,0
6. Opérations de production, d'études et d'aides au fonctionnement	126	16398	421	16945	4,8	143,1	3,6	32,3	10,7	96,8	2,5	100,0
Total des financements (1 à 6)	12607	36071	11889	52567	100,0	100,0	100,0	100,0	15,0	72,4	22,6	100,0

Source = Planification au Rwanda
Le Plan 1977-1981 p. 58
Miniplan

N.B. Le trait caractéristique du Plan 1977-1981 est l'importance des financements extérieurs (72,4%) et l'exigüité des financements publics internes (5%) tandis que le secteur privé interviendra pour 22,6%.

§ 3 Politique financière pour la période du Plan

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
<p>A. Mise en oeuvre des politiques sectorielles de développement compatibles avec la recherche d'un équilibre budgétaire à moyen terme</p>	<p>IA₁ Fixation d'un <u>taux</u> d'accroissement budgétaire proportionnel au <u>taux</u> de croissance de l'Economie Nationale</p> <p>IA₂ Programmation pluriannuelle des finances publiques</p> <p>IA₃ Mise en oeuvre des principes d'une saine gestion budgétaire (économie sur les dépenses, <u>taux</u> saisir la matière imposable) et et adoption d'une politique fiscale dynamique au service de certains objectifs sectoriels du Plan (protection des industries nationales naissantes, <u>découragement</u> des importations de biens de luxe et de celles concurrentes des produits du Pays).</p>
<p>B. Assainissement de la gestion des organismes parastataux, du budget de développement et de la dette tant intérieure qu'extérieure</p>	<p>IB₁ Réorganisation des procédures de contrôle de gestion des organismes parastataux</p> <p>IB₂ Affectation de ressources stables au budget de développement (en organisant par exemple une loterie nationale et en réservant un certain pourcentage des bénéfices de la Sonarwa et des bananes privées sur fonds propres au financement du budget de développement et réservation des recettes budgétaires à cette fin).</p> <p>IB₃ Amélioration des procédures de gestion des projets financés par le budget de développement (établissement des programmes pour les dépenses en capital, rapports périodiques sur l'exécution des projets financés sur le budget de développement, concertation entre les ministères ayant le Plan et les Finances dans leurs attributions en vue de déterminer les dépenses d'investissement, les dépenses de fonctionnement et les charges récurrentes liées à la réalisation des projets de développement).</p> <p>IB₄ Situation de la dette publique, en particulier, celle concernant le secteur privé et parastatal ainsi que la <u>dette extérieure</u>, définition de la politique d'endettement et d'amortissement (éviter le recours excessif au financement bancaire inflationniste, mobiliser l'épargne non inflationniste par emprunts publics, ne pas priver des moyens de financement, les investissements productifs du secteur privé).</p>
<p>C. Création des structures d'appui et d'un climat propice aux investissements privés à l'intérieur du Pays</p>	<p>IC₁ Constitution d'un fonds de garantie aux petites et moyennes entreprises nationales</p> <p>IC₂ Mise en oeuvre d'une politique libérale de l'emploi dans le secteur privé et renforcement de l'inspection du travail</p> <p>IC₃ Encouragement de la mobilisation de l'épargne privée (en restructurant la gestion de la Caisse d'Épargne du Rwanda et en diversifiant ses activités, en développant les banques populaires et en les orientant vers le crédit rural, en consacrant les fonds des organismes financiers publics tels que la Caisse sociale à des investissements productifs).</p>
<p>D. Création des conditions générales favorables à l'intensification des investissements humains</p>	<p>ID₁ Renforcement des moyens financiers des communes pour compléter l'effort de la population dans le cadre des travaux communautaires</p> <p>ID₂ Restructuration de l'encadrement rural pour améliorer l'efficacité des travaux communautaires</p>
<p>E. Accroissement du pouvoir de négociation du Pays face aux organismes extérieurs de coopération et développement de la capacité d'absorption des investissements</p>	<p>IE₁ Constitution d'une "banque des projets" et amélioration des procédures de représentation et d'évaluation des projets soumis aux organismes de financement</p> <p>IE₂ Création d'un Bureau Général d'Études et renforcement des services d'étude existants au niveau des Ministères techniques</p>

§ 4 La programmation triennale des investissements publics

Le plan 1977-1981 sera mis en oeuvre progressivement par programmes triennaux d'investissements. Chaque année, un programme triennal sera préparé pour les trois années suivantes, de sorte qu'une année sera introduite et une autre retranchée. Ainsi par cette programmation glissante la planification sera permanente et deviendra une préoccupation continue.

La programmation triennale comprendra trois volets: une programmation budgétaire, une programmation des investissements publics et une programmation de la formation.

La programmation budgétaire sera préparée par le Ministère des Finances et de l'Economie. Elle comprendra une estimation du budget pour trois années et une évaluation de l'aide extérieure pour ces mêmes années.

La programmation des investissements publics sera préparée par les Ministères techniques par secteur et la synthèse sera réalisée par le Ministère du Plan.

La programmation de la formation consistera dans l'évaluation des besoins en personnel qualifié (cadres, techniciens et ouvriers spécialisés) pour la mise en oeuvre des opérations prévues dans la programmation des investissements.

Pour harmoniser ce travail de programmation, deux commissions interministérielles seront instituées: - une Commission Technique d'analyse de projet, qui étudiera les projets sous leurs aspects techniques, économiques, financiers et emploi-formation.
- une Commission Politique d'agrément de projet qui désignera les degrés de priorité des projets en fonction des critères techniques et de la politique du Gouvernement.

Enveloppes financières affectées à chaque secteur de l'Economie pour la programmation triennale 1977-1979

Secteur	En millions FRW			Affectation en %		
	Etat	Extérieur	Total	Etat	Extérieur	Total
1. Développement rural	130	7600	7730	10	40	38
2. Mines, industries, Artisan	130	2850	2980	10	15	15
3. Services et commerce	39	950	989	3	5	5
4. Développement des infra-structures	130	5700	5830	10	30	29
5. Développement social culturel et administratif	780	1140	1920	60	6	9
6. Monnaie, Finances, Crédit	91	760	851	7	4	4
7. Total	1300	19000	20300	100	100	100

Source = Miniplan
Le Plan 1977-1981 Abrégé p.69

Conclusion Générale

Au terme de cette année scolaire, du moins de sa partie consacrée à la théorie, vous connaissez sans doute bien des choses que vous ne soupçonniez peut-être pas au début de l'année.

Il est utile et nécessaire de s'interroger en quoi les cours que vous avez reçus vous intéressent pour votre vie personnelle et dans vos responsabilités d'instructeur de la Jeunesse.

Naturellement, je ne répondrai que pour l'enseignement que je vous ai donné.

A quoi donc sert-il à un instructeur de la Jeunesse d'apprendre la planification et l'étude de projets?

D'abord, étudier c'est toujours utile pour un homme. L'idéal serait même que tout le monde soit instruit; au point que le philosophe italien SISIUNDI (18^e siècle) a pu dire que si tous les êtres étaient également instruits, il y aurait le paradis sur terre. Tout ce qu'on vous enseigne de bon vous est donc utile en tant qu'être humain et pour votre épanouissement intellectuel.

Mais ce cours vous sera utile pour d'autres raisons. La méthodologie de la planification et de l'étude des projets formera votre esprit de méthode. Les études de cas vous montrent comment l'économie rwandaise a été planifiée jusqu'à ce jour et comment on étudie concrètement un projet.

Somme toute, en votre qualité d'instructeur de la jeunesse vous serez amenés à concevoir et, donc, à planifier l'organisation de vos groupes de jeunes. Vous serez également conduits à réaliser des projets de développement. Le cours vous indique comment on prépare un projet.

Toutefois, n'appliquez pas à la lettre les principes et les méthodes repris dans ce cours. Utilisez votre bon sens. Par ailleurs n'ayez pas la prétention de vouloir tout retenir; comprenez et sachez dégager les idées de base et retenez l'essentiel.

Pour le reste, allez de l'avant et bon courage!

.../...

L'Instituteur

Le Directeur de l'Institut

Le Chef de Centre

Le Secrétaire

Le Trésorier

Le Responsable des Activités

Le Responsable des Relations Extérieures

3. Le Plan
4. Rapport d'exécution
5. Message de Son Excellence le Secrétaire d'Etat pour le Développement et le Plan
6. Discours du Ministre du Plan et de l'Industrie (février 1977)
7. Ministère NDUMUNGIMBE = Présentation du 2^e Plan quinquennal (février-1977) • (catalogue n° 60, janvier-février-1977).

Documentation de base.

a) Méthodologie de la planification

- 1. P. POURVAILLON = Elaboration et exécution de la planification Ministère de la Coopération (Paris, 1963)
- 2. R. OLIVIER = Techniques quantitatives de la planification Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères (Paris, 1970)
- 3. J. L. FLOT = Méthodologie de la planification L'expérience de la Côte d'Ivoire Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères (Paris, 1972)

b) Méthodes d'étude et d'évaluation des projets

- 1. Cours de l'Institut de Développement Economique de la RIRD = Analyse des projets (session en français 1975)
- 2. Rapport de la mission d'évaluation du projet "ISAL" au Rwanda (1974)
- 3. Rapport de la mission d'évaluation de la Faculté de Médecine de Butare (1974)
- 4. G. DEVALLENS = Gestion financière de l'entreprise (Sirey, 1965)

c) La Planification du développement au Rwanda

- 1. Plan décennal pour le développement économique et social du Rwanda-Urundi (1951).
- 2. Plan Intérimaire d'Urgence (1970)
- 3. Plan au Rwanda: Le Plan 1977-1981. Abrégé (Munipian, 1976)
- 4. Plan du Premier Plan Quinquennal de Développement Economique et Social (1971)
- 5. Le Général-Major Juvenal HABYARIMANA, Président de la République et le Président-Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National (1977).
- 6. L'occasion de la Table Ronde des aides extérieures